



**DELIBERATION N° 23/129 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION TRIPARTITE LIANT L'ÉTAT, LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE ET L'UNIVERSITÉ DE CORSE POUR LA PÉRIODE 2023-2027**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE TRIPARTITA TRÀ U STATU, A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA È L'UNIVERSITÀ DI CORSICA PÈ U PERIUDU 2023-2027**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept octobre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 octobre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Véronique PIETRI
M. Jean BIANCUCCI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Joseph SAVELLI
Mme Christelle COMBETTE à M. Xavier LACOMBE
Mme Frédérique DENSARI à Mme Françoise CAMPANA
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Vanina LE BOMIN à Mme Julia TIBERI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Paula MOSCA
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO

M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Romain COLONNA, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment les articles L. 4422-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit l'élaboration et l'adoption d'une part d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), d'autre part d'un schéma régional de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI) conformément à la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et ainsi de fixer les orientations régionales pour les prochaines années en organisant la complémentarité des actions.
- VU** la délibération n° 17/333 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 adoptant le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI),
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 23/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023,
- VU** la convention-cadre signée le 30 janvier 2004 par l'État, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse qui prévoit notamment l'établissement de contrats pluriannuels que sont les conventions d'application tripartite,
- VU** le courrier du Président de l'Université de Corse en date du 07 septembre 2023 ainsi que le projet de convention pluriannuelle d'application,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n°2021-39 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 24 octobre 2023,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES AVIS de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (58) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil exécutif intitulé « Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 », joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE l'affectation au bénéfice de l'Université de Corse, dans le cadre de la mise en œuvre de la « Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » d'un montant de 85 371 775 € réparti comme suit :

- 62 366 275 € au titre de la dotation globale de fonctionnement,
- 23 005 500 € au titre de la dotation globale d'investissement.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le projet de convention pluriannuelle « Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » et ses annexes, joints à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la « Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » ainsi que les différentes pièces réglementaires relatives à la mise en œuvre de cette dernière.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à participer au comité de suivi et d'évaluation spécifiquement dédié à la « Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 ».

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à apporter les modifications nécessaires, suite aux conclusions du comité de suivi et d'évaluation, par voie d'avenant à la « Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 ».

ARTICLE 7 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2023
PROGRAMME : 4117 Matrice Université de Corse - Fonctionnement
CHAPITRE : 932
COMPTE : 657382
FONCTION : 9323

MONTANT DISPONIBLE : 62 367 000 €

« Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » au titre de la DGF

MONTANT AFFECTE : 62 366 275 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 725 €

ARTICLE 8 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : B.P. 2023
PROGRAMME : 4117 Matrice Université de Corse - Investissement
CHAPITRE : 902
COMPTE : 204182
FONCTION : 9023

MONTANT DISPONIBLE : 23 005 500 €

« Convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » au titre de la DGI

MONTANT AFFECTE : 23 005 500 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 0 €

ARTICLE 9 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 octobre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE TRIPARTITA TRÀ U STATU, A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA È L'UNIVERSITÀ DI
CORSICA PÈ U PERIUDU 2023-2027**

**CONVENTION TRIPARTITE LIANT L'ÉTAT, LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET L'UNIVERSITÉ DE CORSE
POUR LA PÉRIODE 2023-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Università di Corsica est née en plein cœur du siècle des Lumières, dans le contexte historique d'avènement d'une jeune nation devenue indépendante. Pasquale Paoli, en visionnaire, conféra à cette institution un rôle central d'émancipation et de liberté.

Sa réouverture en 1981, en plein cœur du Riacquistu, est indissociable du combat né dans les années 60 pour la reconnaissance du peuple corse et de ses droits.

Longtemps, étudiants et enseignants se mobilisèrent pour obtenir sa mise hors norme, autre manière de demander que son cadre institutionnel épouse beaucoup plus étroitement les spécificités et contraintes structurelles de son territoire, ainsi que les aspirations de sa jeunesse.

La signature en 2004 d'une convention cadre entre l'État, la Collectivité territoriale de Corse et l'Università marqua à cet égard une rupture décisive.

Tirant parti des possibilités ouvertes par la loi de janvier 2002 et du transfert de compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche, elle actait en effet l'édification d'un référentiel normatif original qui fondait désormais l'attribution des moyens humains et financiers autour d'un engagement de l'Università organisé en mode projet.

Ce nouveau cadre institutionnel a permis ainsi aux équipes universitaires de déployer au début des années 2000 un projet scientifique et pédagogique ambitieux, en résonance avec les enjeux et défis qui traversent la société corse et son territoire.

Il a permis également de disposer d'un cadre institutionnel de discussion et de négociation beaucoup plus adapté pour accompagner ce projet et donner à l'Università, du fait du caractère pluriannuel des engagements, la visibilité nécessaire pour pouvoir se projeter. Ainsi, la dynamique enclenchée au cours des vingt dernières années a considérablement transformé le visage du campus.

Depuis 2015, le soutien du Conseil exécutif de Corse en faveur de l'Università a été significativement renforcé, pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, en considérant que l'enseignement supérieur et la recherche constituent une priorité politique pour un territoire qui doit aujourd'hui relever de nombreux défis : préservation des ressources naturelles, autonomie énergétique, cohésion sociale et équilibres territoriaux, création de richesses économiques durables (autonomie alimentaire, économie circulaire,...), aménagement numérique, revitalisation de la langue corse et promotion d'une société bilingue, ouverture

internationale et destin méditerranéen,...

Ensuite, en étant pleinement convaincu que les projets portés par l'Université répondent à la fois à l'exigence d'excellence scientifique et à l'objectif de contribution à la stratégie territoriale de développement.

Enfin, en restant fidèle à l'idée que les Universités, et singulièrement l'Université, conservent aujourd'hui, malgré l'évolution des attentes et des besoins de la société, ce trait essentiel d'être des lieux d'humanisme et de conscience citoyenne, qui les distingue d'un monde de l'enseignement supérieur soumis aux impératifs strictement utilitaristes.

C'est autour de ces principes et orientations stratégiques que la Collectivité de Corse continuera de soutenir l'Université dans les prochaines années.

La convention 2023-2027 qui est présentée ici est la cinquième convention d'application État-Collectivité de Corse-Université.

Ayant fait l'objet en amont d'un travail important de discussions et d'échanges, elle constitue une réponse coordonnée et actualisée des trois partenaires pour permettre à l'établissement universitaire de franchir de nouveaux seuils qualitatifs dans le déploiement de son projet ou d'initier de nouvelles actions d'importance majeure, dans le cadre d'objectifs stratégiques resserrés.

Cette convention tripartite peut s'appuyer sur des éléments tangibles de résultat et d'acquis issus de la précédente convention, validés par l'État et la Collectivité de Corse. Elle prend appui également sur l'évaluation opérée en 2022 par le Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et ses principales préconisations.

Elle s'adosse de plus au programme UNITI (**U**niversity : actor of cooperation and lever of **T**ransformations for Mediterranean Island territories on natural and cultural resources) conçu par l'Université, programme lauréat de l'appel à projets Excellences de l'Agence nationale de la Recherche (ANR).

Elle intervient enfin dans un contexte budgétaire très tendu.

Aussi, les choix opérés par le Conseil exécutif doivent être appréciés au regard de ce contexte. Le soutien affirmé en faveur de la recherche et la formation est plus que jamais un choix déterminé, c'est-à-dire un choix budgétaire d'investissement orienté vers la solidification des leviers ayant vocation à contribuer dans les années et décennies qui viennent à la création de richesses et de ressources.

Ce choix est partagé par l'État aujourd'hui de manière très claire, puisqu'est actée dans la convention l'attribution d'importants moyens humains, qui constitue un niveau d'engagement pleinement en phase avec celui décidé par la Collectivité de Corse au titre des moyens financiers.

La convention État-Collectivité de Corse-Université 2023-2027 s'inscrit donc dans la continuité des engagements précédents.

Elle ouvre de nouveaux possibles, dans des secteurs clés pour l'avenir de l'île.

Elle confirme et consolide le rôle et la place de l'Université dans les années qui viennent, à fortiori dans la perspective d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice actuellement en discussion avancée, qui requiert la formation de socles scientifiques de haut niveau, capables d'accompagner et d'outiller les changements de paradigme économique, social, culturel et environnemental au cœur du projet porté par le Conseil exécutif de Corse et de la philosophie politique qui le sous-tend.

I. Rappel du cadre réglementaire et conventionnel

L'article L. 4424-3 du Code général des collectivités territoriales précise que *« L'Assemblée de Corse établit, en fonction des priorités qu'elle détermine en matière de développement culturel, économique et social et après consultation du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette carte devient définitive lorsqu'elle a fait l'objet d'une convention entre la Collectivité de Corse, l'État et l'Université de Corse. »*

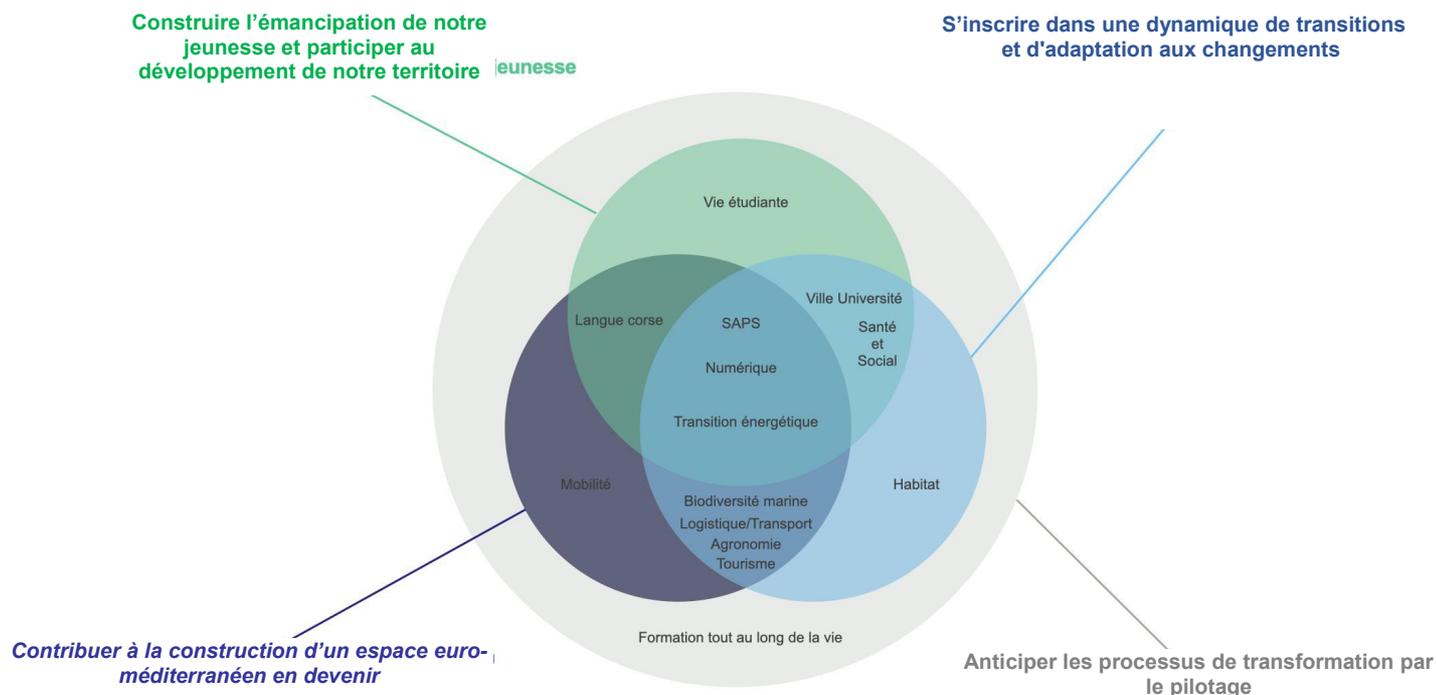
L'article L. 4424-4 indique également que *« La Collectivité de Corse finance, construit, équipe et entretient les établissements d'enseignement supérieur figurant à la carte prévue à l'article L. 4424-3. L'État assure à ces établissements les moyens financiers directement liés à leurs activités pédagogiques et de recherche. »*

Ainsi, en conformité avec les textes, la convention-cadre du 30 janvier 2004 liant la Collectivité de Corse, l'Université et l'État a précisé les engagements de chaque partenaire afin de permettre une plus grande synergie des compétences et des ressources. La convention-cadre prévoit également des contrats de développement pluriannuels qui constituent des conventions d'application périodiques. Ces conventions d'application tripartites pluriannuelles fixent les contours des missions de l'Université et les moyens mis à sa disposition par Collectivité de Corse et l'État afin de les mettre en œuvre.

II. La nouvelle convention d'application tripartite 2023-2027

Ce nouveau document constitue donc la cinquième convention d'application qui s'articule autour de 4 grands axes et de 31 actions prioritaires détaillées dans le projet annexé à ce rapport, les 4 axes prioritaires sont les suivants :

1. Construire l'émancipation de notre jeunesse et participer au développement de notre territoire.
2. S'inscrire dans une dynamique de transitions et d'adaptation aux changements.
3. Contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir.
4. Anticiper les processus de transformation par le pilotage.



1. Construire l'émancipation de notre jeunesse et participer au développement de notre territoire à travers, par exemple, la construction d'un premier cycle d'études médicales, la création d'une spécialité d'ingénieur en agronomie, l'ouverture d'un Bachelor Universitaire de Technologie « Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique » ou le développement d'une politique de vie étudiante cohérente et innovante pour accompagner la réussite des étudiants. Ce premier axe comporte ainsi 12 actions prioritaires.

2. S'inscrire dans une dynamique de transitions et d'adaptation aux changements, qui suppose de proposer des solutions agiles et novatrices permettant d'anticiper et de s'adapter aux différents bouleversements. Cet axe présente 9 actions prioritaires tournées vers la recherche et l'innovation comme la biodiversité marine, la transition énergétique, la langue corse ou la gestion des déchets. La formation, avec 3 actions prioritaires, permettra le développement du dispositif de formation continue, une offre de formation modulaire en tourisme mais aussi l'ouverture d'un DU à destination des élus visant à les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions et mandats.

3. Contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir, cet axe favorisera la promotion et l'encouragement de la mobilité afin de développer une culture de la mobilité internationale et d'attirer des talents internationaux prioritairement au niveau Master mais aussi doctorants et post-doctorants sur des disciplines stratégiques. Il s'agira également de structurer les partenariats internationaux en priorité avec l'Italie, l'Europe et la Méditerranée avec un objectif fort de labellisation de doubles diplômes en diplômes européens et en intégrant un consortium d'universités européennes. Ce troisième axe comporte 5 actions prioritaires.

4. Anticiper les processus de transformation par le pilotage, il s'agira de poursuivre les efforts d'organisation et de consolidation des systèmes de gestion et de pilotage de l'établissement dans une démarche d'amélioration continue, mais

aussi structurer l'ensemble des dimensions partenariales de l'établissement par des systèmes de pilotage adaptés et généraliser les processus liés au contrôle interne tout en mettant en œuvre un pilotage par les risques. Ce dernier axe présente 5 actions prioritaires dont le développement du concept de Ville-Université à travers une université intégrée dans la ville.

Ce projet structurant pour le développement de la Ville et de l'Université contribuera à inscrire cette action commune dans un développement durable de la Corse et répondra à des besoins prioritaires et concrets de ses habitants.

III. Une convention ambitieuse au service du développement, économique, social et culturelle de la Corse

Coconstruite depuis plusieurs mois dans le respect des prérogatives de chaque partenaire, la convention proposée vise donc à définir le projet et l'action de l'Université pour les 5 années à venir. Ce projet, au service du développement de la Corse, en prise directe avec les grandes problématiques territoriales et internationales traduit, à la fois l'ambition de l'Université et participe aussi à la mise en œuvre des priorités politiques définies par la Collectivité de Corse.

Pour l'Université, il s'agit de poursuivre et d'amplifier le remarquable travail réalisé ces dernières années, travail aujourd'hui reconnu, à savoir :

- dispenser des formations de qualité adaptés et à forts contenu professionnalisant ;
- développer une recherche dans une perspective de développement territorial et débouchant sur des réalisations concrètes à haute valeur ajoutée, nous pouvons citer par exemple la plateforme Stella Mare et la maîtrise la reproduction de la langouste rouge en 2021 ;
- accompagner les étudiants au service de leur réussite ;
- participer activement à la vie locale.

Pour la Collectivité de Corse, la convention permet de poursuivre le développement de 3 domaines essentiels : la formation, la recherche et la vie étudiante.

Dans le domaine de la formation sont bien entendu proposés des enseignements traditionnels comme des licences et Masters en lettres, Histoire, Droit ou Santé mais également des formations plus professionnalisantes adaptées aux besoins du territoire, par exemple des licences professionnelles (métiers du commerce international ou métiers du notariat) et des bachelors universitaires de technologie en agronomie, dans le social ou dans la transition et l'efficacité énergétique.

L'école d'ingénieurs Paolitech, proposera une deuxième spécialité orientée vers l'agronomie en partenariat avec les acteurs de la filière agricole (ODARC, INRAE, Chambre d'agriculture, etc...) qui intégrera les conséquences du changement climatique et les spécificités des milieux insulaires et méditerranéens.

Autres priorités, la construction d'un premier cycle d'études médicales. La solidité des partenariats conclus avec les universités de Paris Descartes, de Nice Sophia Antipolis et d'Aix-Marseille et les acteurs institutionnels et professionnels de la Corse permettent, aujourd'hui, d'œuvrer à l'ouverture de la deuxième année, dès 2024, puis

de la troisième année, en 2025, du cursus Santé. Au-delà de l'intérêt avéré pour les étudiants de poursuivre leur cursus au plus près de chez eux, cela encouragera davantage encore l'installation en Corse de ces étudiants une fois leurs études achevées.

Notons également la mise en place d'un « Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Professeur des Ecoles » unique, sous réserve d'éventuelles évolutions réglementaires relatives aux INSPÉ.

Autre formation nouvelle dès la rentrée de septembre 2024, dans les locaux de la Caserne Padoue, le Diplôme d'État de Musique Traditionnelle fortement attendu par les acteurs culturels.

La formation continue occupe également une place importante, permettant notamment aux professionnels de poursuivre leur formation sur le territoire. Les DU en médecine/odontologie, par exemple, sont au nombre de 10.

Le DU Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre permettra aux architectes insulaires de pouvoir, s'ils le souhaitent, exercer en leur nom propre. Cette nouvelle formation initie le projet de création d'une « école d'architecture » en Corse.

Cette nouvelle convention est également marquée, à la demande du Conseil exécutif, par la création d'un Diplôme Universitaire à destination des élus. Cette formation est destinée à accompagner les élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions et mandats. Ce diplôme sera ouvert avec un mode de fonctionnement adapté au territoire (cours en distanciel et regroupements en présentiel) permettra aux élus locaux de relever les défis qui s'imposent à eux. L'originalité de la formation est de s'articuler, non autour de domaines précis (l'urbanisme, la fiscalité, l'action sociale...) mais d'actions des élus. Quatre modules thématiques ont ainsi été définis : maîtriser les normes, prévenir les risques, gérer l'urgence, savoir communiquer.

Dans le domaine de la recherche et de l'innovation, « transformer la recherche en richesse » demeure l'ambition commune de la Collectivité de Corse et de l'Université. Il s'agit d'apporter des contributions significatives et directement valorisables au niveau du territoire et plus globalement de la société. L'objectif principal est d'y intégrer les transitions écologiques et sociales, auxquelles notre île est confrontée.

Le soutien aux plateformes de recherches comme Stella Mare (Biodiversité marine) ou Vignola (Transition énergétique) sera poursuivie.

Pour Stella Mare, la pérennisation économique de la plateforme qui constitue désormais un outil structurant du territoire au profit de professionnels et des décideurs publics représente un axe majeur. Pour cela, les premiers résultats obtenus (huîtres, oursins, langoustes...) devront être consolidés et exploités par des opérations de restaurations écologiques avec les acteurs socio-économiques.

Pour la langue Corse, le projet « Trésor et équipement de la langue corse » vise, en évitant une démarche trop académique et prescriptive, de donner les moyens d'une politique de connaissance et d'enrichissement de la langue par enquêtes, sondages

ou corpus de textes professionnels qui remontent en permanence de l'usage culturel, social et/ou professionnel. Ces données feront ensuite l'objet d'études, d'analyses et de synthèses dans l'objectif de propositions normatives (dictionnaires, lexiques, grammaires...).

La gestion des déchets constitue également un domaine prioritaire de recherche. Un premier projet visera à inscrire la production agricole et agro-alimentaire dans une démarche responsable et soutenable, en s'intéressant aux volumes de produits écoulés, aux réseaux et circuits de consommation mis en œuvre, à l'écoconception des biens et services agricoles et artisanaux sur le territoire ou encore à l'organisation des acteurs. Un deuxième projet s'orientera vers les besoins du monde agricole lié à la gestion des déchets verts, couplé à des solutions de production d'énergie renouvelable.

L'Université entend également encourager, grâce à une stratégie d'innovation, la diversification de l'économie du territoire et faciliter l'implantation et le développement d'entreprises innovantes à forts impacts technologiques, sociétaux et environnementaux.

Dans cette logique de structurer l'écosystème d'innovation insulaire, l'Université a été labélisée, en 2023, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche « Pôle Universitaire d'Innovation » en collaboration avec l'Université Côte d'azur. Avec l'ensemble des acteurs de l'innovation (Inizià, ADEC, SATT Sud Est ...), elle ambitionne d'animer et déployer des dispositifs venant soutenir les projets d'innovation du territoire et les initiatives entrepreneuriales (appels à projets spécifiques, financements de pré-maturations).

Dans le domaine de la vie étudiante, la révision du schéma directeur de la vie étudiante et la rédaction du schéma directeur du handicap sont des réponses à la volonté commune de prendre en compte les attentes de la jeunesse. Ces priorités font ainsi écho et complètent le Schéma d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage de la Collectivité de Corse et ses 33 mesures.

L'objectif commun est ainsi de garantir à tous les jeunes corses désireux de poursuivre leurs études sur l'île de pouvoir le faire dans les meilleures conditions quel que soit le niveau social de leur famille ou leur lieu de résidence. Deux mesures du schéma d'aide sont déléguées par conventions à l'Université :

- la mesure 7 : l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants inscrits à l'Université de Corse ;
- la mesure 9 : l'aide à la mobilité géographique pour les étudiants inscrits en formation initiale à l'Université de Corse.

Il est également important de rappeler deux actions prioritaires participant au développement et au rayonnement de la Ville de Corti.

L'action prioritaire 12 vise à renforcer les liens avec la cité cortenaise, sa population et son tissu associatif en matière d'offre culturelle.

L'action prioritaire 30 vise à développer le concept de Ville-Université à travers une Université intégrée dans la ville.

Ces deux actions abondent l'engagement de la Collectivité de Corse au côté de la Ville de Corti. En effet, en cosignant un avenant à la convention de projet de PTIC entre l'État et la ville de Corti, la Collectivité de Corse a réaffirmé son attachement à la réussite du projet urbain de la commune au travers de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui la concerne. De même, de nombreuses opérations portées par la ville bénéficient de financements de la Collectivité de Corse. Notre institution porte également le projet de réhabilitation globale de la citadelle de Corti, projet « Citadella XXI ».

L'ambition commune présentée nécessite des moyens humains, financiers et des infrastructures. Si les moyens humains relèvent de la compétence de l'État, les moyens financiers et les infrastructures sont de la compétence de la Collectivité de Corse.

Les moyens financiers pour la période 2023-2027 ont été approuvés par l'Assemblée de Corse lors du vote du Budget primitif 2023 :

- 62 366 275 € au titre de la dotation globale de fonctionnement ;
- 23 005 500 € au titre de la dotation globale d'investissement.

Les nouveaux moyens en termes d'infrastructures bâtementaires sont présentés dans l'annexe 2 relative au programme prévisionnel d'opérations immobilières.

L'engagement de la Collectivité de Corse est exceptionnel et traduit notre forte volonté d'investir au service de l'émancipation notre jeunesse et du développement de la Corse.

Cet engagement est également au profit d'une action partagée et transversale, en particulier dans une mobilisation maximisée des ressources financières.

Le financement de certains domaines comme la recherche s'intègre ainsi dans une vision plurifonds à travers le PO FEDER 21-27 ou des appels à projets comme le projet UNITI porté par l'Université de Corse qui figure parmi les 17 lauréats de la deuxième vague de l'appel à projets « ExcellenceS sous toutes ses formes » de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), et ce, dans le cadre du PIA 4. Le projet UNITI (UNiversité : pour la Transformation au service des territoires Insulaires méditerranéens) vise à renforcer la signature de l'Université de Corse sur les « ressources naturelles et culturelles insulaires », il est doté de 7,1 M€ sur une période de 6 ans.

Afin de compléter le rapport présenté, plusieurs annexes précisent :

- les objectifs et actions prioritaires (détail) ;
- les moyens attribués à travers une annexe financière (annexe 1) ;
- la liste des opérations immobilière (annexe 2) ;
- le rappel du bilan de la convention 2018-2022 (annexe 3) ;
- la déclinaison des axes stratégiques en projets opérationnels (annexe 4) ;
- les indicateurs de suivi (annexe 5) ;
- l'offre de formation pour la période 2024-2028 (annexe 6) ;
- les modalités de suivi de la convention (annexe 7).

Ainsi, au vu des différents éléments portés à votre connaissance, je vous prie :

- d'approuver le présent rapport intitulé « Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » ;
- d'approuver l'affectation au bénéfice de l'Université de Corse, dans le cadre de la mise en œuvre de la « Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » d'un montant de 85 371 775 € réparti comme suit :
 - 62 366 275 € au titre de la dotation globale de fonctionnement,
 - 23 005 500 € au titre de la dotation globale d'investissement.
- d'approuver le projet de convention pluriannuelle « Convention tripartite liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027 » et ses annexes, tel qu'il est annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION TRIPARTITE D'APPLICATION

ÉTAT/COLLECTIVITÉ DE CORSE/UNIVERSITÀ DI CORSICA

2023/2027

Entre :

L'ÉTAT,

Représenté par

Monsieur Amaury DE SAINT QUENTIN, Préfet de Corse,

Monsieur Jean-Philippe AGRESTI, Recteur de l'Académie de Corse, Recteur de la région académique de Corse, Chancelier des universités,

LA COLLECTIVITE DE CORSE,

Représentée par

Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

d'une part,

Et :

L'UNIVERSITÉ DE CORSE,

représentée par

Monsieur Dominique FEDERICI, Président de l'Université de Corse,

d'autre part,

ci-après désignés comme les partenaires parties à la présente convention

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu la loi n°2022-92 du 22 janvier 2022 relative à la Corse ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du accreditant l'Université de Corse Pasquale Paoli en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu la convention-cadre tripartite signée le 30 janvier 2004 entre l'État, la Collectivité Territoriale de Corse et l'Université de Corse ;
- Vu la délibération n°...du Conseil d'Administration de l'Université de Corse en date du..... relative à la validation de l'offre de formation 2024-2028 ;
- Vu la délibération n°... du Conseil d'Administration de l'Université de Corse en date du relative à la convention d'application tripartite pour la période 2023-2027 ;
- Vu la délibération n° 23/129 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2023 approuvant la convention tripartite liant l'Etat, la Collectivité de Corse et l'Université de Corse pour la période 2023-2027,

PRÉAMBULE

Fondée en 1765 et de nouveau ouverte en 1981, l'Université di Corsica Pasquale Paoli est une structure de formation et de recherche résolument ancrée dans son territoire, en prise directe avec les grandes problématiques locales, nationales et internationales.

Pluridisciplinaire, l'Université di Corsica propose plus de 100 diplômes du niveau post-bac au doctorat, délivrés par 8 facultés, instituts et écoles. L'intérêt constant de l'insertion professionnelle de ses 5000 étudiants s'appuie sur des formations à fort contenu professionnalisant, en accord avec les grandes problématiques de développement de son territoire.

L'identité scientifique de l'Université s'articule autour de 8 projets structurants pluridisciplinaires labellisés par le CNRS. Chacun de ces projets allie recherche fondamentale et recherche appliquée dans une perspective de développement territorial et débouche sur des réalisations concrètes à haute valeur ajoutée. L'Université s'est également dotée de structures de recherche dédiées dans les domaines des sciences juridiques et de la santé publique. Elle s'attache à remplir sa mission de valorisation et transfert de ses activités de recherche vers la société en s'appuyant sur quatre plateformes de recherche et développement, deux dans les thématiques des sciences et techniques et deux dans le domaine des sciences humaines et sociales.

L'Université s'implique fortement dans le développement socio-économique, social et culturel de la Corse, axe stratégique constant de l'institution. Cela se traduit par le développement de projets construits en partenariat avec les différents acteurs du territoire. Le renforcement des liens avec le monde socio-économique se reflète dans son offre de formation, l'action de la Fondation de l'Université, la création de services dédiés à l'insertion professionnelle des étudiants ou dans le développement d'un esprit entrepreneurial tout au long du cursus universitaire.

De par les valeurs qu'elle cultive, notamment la proximité entre les acteurs et l'attachement à l'esprit pionnier qui l'a fait renaître, l'Université articule les hommes et les compétences, les pratiques et les idées, les ressources et le projet. Adossée à des convictions profondes, elle déploie son héritage historique et géographique dans une pensée d'ouverture citoyenne au service du savoir, de la jeunesse et de la Corse.

La convention cadre élaborée en 2004 liant l'État, la Collectivité de Corse et l'Université a eu un effet levier significatif qui a permis à l'institution de mener un projet à la hauteur de ses ambitions et de franchir de nombreux seuils. Les conventions d'application successives ont défini par période quinquennale les orientations stratégiques du partenariat, les modalités de mise en œuvre et de suivi ainsi que les engagements financiers et les moyens humains attribués à l'Université.

Le présent document concerne la période 2023-2027 et constitue donc la cinquième convention d'application tripartite.

Cette convention sera bien entendue en résonance forte avec le programme UNITI (**UNI**versity: actor of cooperation and lever of **T**ransformations for Mediterranean Island territories on natural and cultural resources) lauréat de l'appel à projet Excellences sous toutes ses formes de l'ANR.

Le projet 2023-2027 s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- 1) Construire l'émancipation de notre jeunesse**
- 2) S'inscrire dans une dynamique de transitions et d'adaptation aux changements**
- 3) Contribuer à la construction d'un espace euro-méditerranéen en devenir**
- 4) Anticiper les processus de transformation par le pilotage**

La présente convention précisera :

- **Les objectifs et actions prioritaires**
- **Les moyens attribués à travers une annexe financière (annexe 1)**
- **La liste des opérations immobilière (annexe 2)**
- **Le rappel du bilan de la convention 2018-2022 (annexe 3)**
- **La déclinaison des axes stratégiques en projets opérationnels (annexe 4)**
- **Les indicateurs de suivi (annexe 5)**
- **L'offre de formation pour la période 2024-2028 (annexe 6)**
- **Les modalités de suivi de la convention (annexe 7)**

1 - CONSTRUIRE L'ÉMANCIPATION DE NOTRE JEUNESSE ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

L'Université de Corse est un lieu de production et de diffusion du savoir qui offre aux jeunes les voies et moyens de construire leur avenir. Ainsi, sa stratégie en matière d'offre de formation répond à un équilibre entre l'adossement aux compétences scientifiques de l'institution et l'adaptation aux besoins du territoire. De plus, une attention soutenue est portée aux conditions d'étude et de vie des étudiants afin qu'ils évoluent dans un contexte propice à leur épanouissement intellectuel et personnel.

L'élaboration et l'évolution de l'offre de formation 2024-2028, la révision du schéma directeur de la vie étudiante et la rédaction du schéma directeur du handicap sont des réponses à cette volonté de prendre en compte les attentes de la jeunesse et de poursuivre la construction d'une société de la connaissance en Corse.

Formation initiale

La carte de formation 2024-2028 a pour objectif de faire évoluer l'offre actuelle en prenant en compte, d'une part, la globalité de l'offre régionale et les besoins exprimés par certaines filières professionnelles spécifiques, et, d'autre part les préconisations du HCERES, après son évaluation en 2022.

Il est de plus primordial que certaines actions soient mises en place afin d'optimiser les dispositifs en matière de réussite étudiante.

Action prioritaire 1 – Construire le premier cycle d'études médicales

La première année de Médecine a été ouverte en septembre 2004 en partenariat avec les universités de Paris Descartes, de Nice Sophia Antipolis et d'Aix-Marseille. La création de cette filière répondait alors à un double objectif : permettre à tous les jeunes corses de faire des études d'excellence dans le domaine médical et contribuer à endiguer le phénomène de désertification médicale qui frappait déjà la Corse.

La solidité des partenariats conclus avec les universités précitées et les acteurs institutionnels et professionnels de la Corse nous permettent, aujourd'hui, d'œuvrer à l'ouverture de la deuxième année, dès 2024, puis de la troisième année, en 2025, du cursus Santé. Au-delà de l'intérêt avéré pour les étudiants de poursuivre leur cursus au plus près de chez eux, cela encouragera davantage encore l'installation en Corse de ces étudiants une fois leurs études achevées.

Action prioritaire 2 – Proposer une spécialité d'ingénieur en agronomie

L'école d'ingénieurs Paolitech, école interne de l'Université, propose depuis 2011 une spécialité énergétique avec 2 expertises : *smart grids* et *smart buildings*. Forte de l'expérience acquise dans la formation des ingénieurs et toujours désireuse d'apporter une contribution au développement de filières d'intérêt pour le territoire, l'Université souhaite ouvrir une deuxième spécialité orientée vers l'agronomie. Il s'agit ici de proposer une spécialité originale

en partenariat avec les acteurs de la filière agricole (ODARC, INRAE, Chambre d'agriculture, etc...) qui intègre les conséquences du changement climatique et les spécificités des milieux insulaires et méditerranéens. Cette spécialité en agronomie a été proposée en 2023 à la Commission des Titres d'Ingénieur. Cette dernière a été accréditée en octobre 2023 pour une ouverture de la première année en septembre 2024.

Action prioritaire 3 – Mise en place d'un « Master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Professeur des Ecoles » unique *

Il s'agit de créer un « Master Professeur des Écoles » unique où la langue et la culture corses sont élevées au niveau d'une compétence professionnelle obligatoire et accompagnée dans son acquisition. Ainsi, tous les étudiants préparant le concours de professeur des écoles bénéficieraient du même volume horaire en langue corse. Cette mise en place s'appuiera sur un dispositif d'accompagnement en amont (niveau licence) afin que les futurs inscrits en master MEEF bilingue possèdent un niveau B1, l'objectif étant qu'à la sortie du Master MEEF, ces étudiants atteignent le niveau B2. La mise en œuvre de ce master unique permettra d'une part de placer la langue corse comme compétence professionnelle du métier de professeur des écoles et permettra d'autre part de contribuer aux objectifs du plan lingua 2020 sur la généralisation du Corse au primaire (filières bilingues comme standard voire immersives).

**Sous réserve d'éventuelles évolutions réglementaires relatives aux INSPE*

Action prioritaire 4 – Ouverture d'un Bachelor Universitaire de Technologie « Carrières Sociales »

Ce Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) et plus précisément le parcours « Coordination et Gestion des Établissements et Services Sanitaires et Sociaux - CGE3S » permettra de proposer une poursuite d'études aux bacheliers issus des filières technologiques (il existe un vivier de 105 élèves de terminales et l'académie compte un BTS de 24 places « Service et prestation des secteurs sanitaire et social » 1 année sur 2 ainsi qu'un BTS « économie sociale et familiale » de 12 places depuis 2023). Cette nouvelle formation répondra également de façon concrète aux besoins exprimés régulièrement par les professionnels de ce secteur (vieillesse de la population, développement des métiers de l'aide à domicile, ...).

Action prioritaire 5 – Ouverture d'un Bachelor Universitaire de Technologie « Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques »

Le parcours « Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie (PTIM) » de ce BUT poursuit deux objectifs :

- Concourir à la réalisation des objectifs stratégiques nationaux (France Relance) et régionaux (PPE, SRCAE et PCEC) ;
- S'inscrire dans un axe majeur porté par l'Université tant sur le plan pédagogique (Paolitech) que scientifique (Projet ENR du l'UMR SPE).

Il proposera par ailleurs une poursuite d'études au niveau du premier cycle avec un diplôme qui s'inscrit dans le Campus des Métiers et des Qualifications « Transition Énergétique ».

Action prioritaire 6 – Proposer à tous les étudiants des enseignements spécifiques à la transition écologique

A l'instar de la certification obligatoire en langue et en informatique, l'Université intégrera dans le cycle Licence à compter de la rentrée 2024, des enseignements spécifiques sur la transition écologique. A travers l'approche par compétences, l'Université souhaite former des citoyens pleinement conscients des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale. Les connaissances acquises pourront par la suite être mises en application tout au long de leur carrière professionnelle.

Pour ce faire, l'Université a adhéré à l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED) qui produit et coordonne actuellement un projet de socle commun de connaissances et de compétences transversales sur l'anthropocène. Ce projet, qui s'inscrit en cohérence avec les recommandations du rapport Jouzel « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » (2022), consiste à réaliser un enseignement commun sur l'anthropocène à destination des enseignants et des étudiants de niveau Bac+1/+2, toutes disciplines confondues.

Action prioritaire 7 - Création d'un Master mention direction de projets ou d'établissements culturels intitulé ORCHESTRA : Organisation des Ressources Culturelles et Historiques Et Structuration des Talents par une mise en Réseau des Acteurs

Afin d'accompagner la nécessaire montée en qualification des acteurs suite au transfert de la compétence Culture, Patrimoine de l'État vers la Collectivité de Corse, cette nouvelle formation vise à former des ressources qui pourront répondre au besoin d'encadrement dans les entreprises et les institutions de la culture, des arts et du patrimoine : Chef de projet ; Chef de produit ; Chargé d'actions de médiation (domaine social) afin de faciliter l'accès de la culture à tous les publics ; Chargé de projets culturels, au sein de structures publiques et/ou associatives mais aussi notamment dans les entreprises privées liées à la diffusion du livre, du spectacle vivant, mais aussi des savoir-faire, de la mode, à la promotion culturelle de certaines productions (vin, eaux, gastronomie...).

Ce Master a pour ambition d'aider au développement et à la structuration sur le territoire des industries créatives et des institutions culturelles : radio, télévision, cinéma, spectacle vivant, éditeurs de contenus web, labels, théâtres, musées, festivals, associations éducatives... Il permettra de répondre aux acteurs de la production mais aussi de l'innovation, de la médiation, de l'événementiel, de la distribution, du management de la créativité et de la transition numérique présents dans toute la Corse mais dont la filiarisation est à organiser.

Action prioritaire 8 – Renforcer notre action en matière de Science Avec et Pour la Société

Le goût croissant de la société pour les sciences et la nécessité de construire une société basée sur des valeurs communes et une culture partagée nécessite une évolution importante de l'Université afin de répondre aux défis qui se présentent à nous et aux attentes des citoyens. C'est pour cela que l'Université souhaite :

- Développer des structures d'accueil dotées d'équipements modernes (technologies numériques) sur les différents sites de l'Université, assurant ainsi un maillage cohérent à l'échelle du territoire : bassins d'agglomération Ajaccien et Bastiais, Carghjese et Corte ;
- Renforcer la présence de l'Université dans les différentes microrégions (expositions, conférences) et utiliser les sites délocalisés de l'Université comme outils de diffusion ;
- Produire des supports de diffusion des connaissances et être centre de ressources, valoriser l'activité des chercheurs auprès du public, accompagner les établissements scolaires dans la réalisation de leur projet de CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle) et mettre en œuvre des événements de niveau régional et national avec différents partenaires ;
- Développer la recherche participative avec un appel à projet annuel et un portail unique des sciences participatives pour faciliter l'accès et la participation de la société à l'activité de recherche.

Vie étudiante

La vie étudiante est un ensemble citoyen, offrant à l'étudiant une manière complémentaire de s'enrichir, de développer son esprit critique et ainsi d'activer un processus d'émancipation. L'Université souhaite développer une politique de vie étudiante cohérente et innovante pour accompagner la réussite des étudiants, en plaçant l'accompagnement au cœur de sa stratégie, tout en intégrant l'étudiant au sein de ses démarches et réflexions.

Pour cela, l'amélioration du bien-être des étudiants constitue une des approches majeures de développement envisagé. En effet, la crise sanitaire a permis une prise de conscience collective sur l'impact que peut avoir le cadre de vie des étudiants sur leur réussite. Donner aux étudiants les moyens de se sentir suffisamment bien physiquement et psychiquement est un élément fondamental pour leur permettre d'être en capacité de gérer toutes difficultés, de s'émanciper et d'acquérir un socle de connaissances et de compétences leur permettant de construire leur vie professionnelle.

Action prioritaire 9 – Développer l'accessibilité aux soins des étudiants

Avant 2023, les activités du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) étaient uniquement axées sur les aspects de prévention. Le décret n°2023-178 du 13 Mars 2023 a fait évoluer les missions confiées à ce service qui devient aujourd'hui un service universitaire de santé étudiante (SSE).

Ces SSE doivent désormais exercer trois missions principales :

- Mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec les priorités fixées par la conférence de prévention étudiante prévue à l'article L. 162-1-12-1 du code de la sécurité sociale ;
- Contribuer à favoriser l'accès aux soins de premier recours des étudiants ;
- Organiser une veille sanitaire.

L'article D714-21 du code de l'éducation décline l'ensemble de ces missions. Il introduit la prévention et, le cas échéant, la prise en charge de la santé mentale, la santé sexuelle, les addictions et la nutrition donnant aux services, une légitimité à agir dans ces thématiques de santé. Il intègre également la prescription de l'activité physique adaptée et la contribution à la surveillance médicale aménagée en vue de la pratique sportive.

Parallèlement, les enquêtes réalisées auprès de la population étudiante et les données fournies par l'ARS montrent que les étudiants corses sont largement confrontés à une difficulté d'accès aux soins, les contraignant parfois à y renoncer.

L'évolution récente en SSE est donc l'occasion, en complément des thématiques précédemment évoquées, d'élargir les missions du service en développant un centre de santé. Ce dernier répondra à un double objectif :

- Lutter contre le renoncement aux soins et faciliter l'accès aux soins sur les lieux d'études ;
- Privilégier l'approche médicale globale fondée sur la complémentarité entre les volets préventif et curatif qui est particulièrement bien adaptée au public étudiant tout en s'inscrivant pleinement dans la stratégie nationale de santé.

Action prioritaire 10 – Mise à jour du Schéma Directeur de la Vie étudiante et déploiement du Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap

Les Schémas Directeurs de la Vie Étudiante (SDVE) et du Handicap (SDPH) sont des outils de pilotage pluriannuel indispensables pour mener à bien une stratégie qui vise à accompagner l'ensemble des étudiants dans leur parcours universitaire.

Ainsi, l'Université a adopté son premier SDVE en octobre 2019, qui prévoyait la mise en œuvre de 37 actions jusqu'à fin 2024. A l'issue de cette période, une évaluation globale sera réalisée et un nouveau SDVE sera réalisé toujours en lien avec les différents partenaires et notamment le CROUS.

Concernant le SDPH, la période contractuelle consistera à le mettre en action selon le calendrier fixé dans le document déjà présenté dans les différentes instances universitaires en juillet 2023.

Action prioritaire 11 – Améliorer les dispositifs d'orientation

De nombreuses actions en matière d'orientation ont été réalisées ces dernières années par les différents acteurs compétents du territoire. Depuis le déploiement des actions de son schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) en 2019, l'Université a travaillé sur le volet orientation selon trois axes déclinés en fiches action :

- La consolidation du réseautage dans les lycées pour améliorer la connaissance des démarches et dispositifs de vie étudiante ;
- La proposition de journées d'immersion à l'Université ;
- La mise en œuvre d'un accueil individualisé sur rendez-vous pour les lycéens et leurs familles.

En articulation avec la révision du SDVE en 2024, l'Université souhaite élaborer un schéma directeur de la réussite étudiante qui permettra de préciser la stratégie à mettre en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes qui œuvrent contre le décrochage et en faveur de la réussite et l'insertion professionnelle (Université, Académie, Collectivités, organismes, socio-professionnels). Ce schéma directeur sera décrit en coordination avec le schéma directeur d'aide à la réussite, à la vie étudiante, à la formation professionnelle et à l'apprentissage de la Collectivité de Corse et permettra la mise en synergie des actions d'orientation et en faveur de l'insertion professionnelle (salons, immersions des lycéens, forums...).

Action prioritaire 12 – Renforcer les liens avec la Ville de Corte, sa population et son tissu associatif en matière d'offre culturelle

L'Université déploie deux outils au service de la vie culturelle du campus, ouverts très largement à la Ville et à sa population : le service commun de la documentation (SCD) et le Centre Culturel Universitaire (CCU).

Le service commun de la documentation est ouvert aux usagers extérieurs. Ils peuvent accéder librement aux espaces de consultation et d'exposition et bénéficier d'un abonnement gracieux leur permettant d'emprunter des ouvrages. Le lien sera renforcé en mettant en valeur l'offre du SCD auprès de la municipalité, des scolaires et du tissu associatif.

Le Centre Culturel Universitaire développe deux types d'activités :

- Une programmation de conférences et de spectacles vivants (concerts, théâtre et danse) dans sa salle dédiée (Spaziu Universitariu Natale Luciani).
- Un ensemble d'ateliers (une trentaine chaque année) dédiés à diverses activités culturelles ou artistiques (chant, théâtre, langues, pratique musicale, ...)

Les manifestations de la programmation sont déjà ouvertes au public extérieur à l'Université à des tarifs tout à fait adaptés.

Afin de renforcer le partenariat de l'Université avec la Ville de Corte, il s'agit ici de proposer :

- Un renforcement de la communication de la programmation du CCU et une participation de la municipalité à l'élaboration de cette même programmation annuelle (voire une mutualisation de cette offre) ;
- Une ouverture des ateliers à un public extérieur (dans la mesure de places disponibles et seulement si l'activité n'est pas représentée par le secteur associatif cortenais) et inversement une possibilité offerte aux étudiants qui le souhaitent d'intégrer l'offre associative cortenaise. À terme une coordination globale et complémentaire pourra être envisagée.

2 - S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITIONS ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

Dans une société sans cesse en mutation et soumise à des crises répétées et de différentes formes, le rôle de l'Université est de questionner à travers ses recherches, de proposer des solutions agiles, innovantes permettant d'anticiper et de s'adapter aux différents bouleversements.

Sur le plan scientifique, « transformer la recherche en richesse » demeure l'objectif principal de l'Université afin d'apporter des contributions significatives et directement valorisables au niveau du territoire et plus globalement de la société. Il s'agit aujourd'hui d'y intégrer les transitions écologiques et sociales, auxquelles nous sommes confrontés.

Sur le plan de la formation, ces transitions nécessitent également des adaptations avec notamment une dynamisation de la stratégie dans le domaine de la Formation Tout au Long de la Vie.

Aujourd'hui, les nouveaux enjeux sont forts et multiples pour tous les acteurs de la société. Qu'ils soient environnementaux, économiques ou sociaux, ces enjeux nécessitent la mise en œuvre de transitions, voire de mutations, à la fois progressives et profondes des modèles sur le long terme pour un avenir durable. De plus, les régions méditerranéennes, qui plus est insulaires, souffrent souvent de handicaps structurels en partie liés à leur isolement, leurs spécificités géographiques, leurs contraintes démographiques ou leurs ressources limitées.

Sur le plan environnemental, la multiplication des catastrophes naturelles, la perte accélérée de la biodiversité, l'évolution des changements climatiques, la pollution ou la raréfaction des ressources nécessitent une prise en compte rapide de ces problématiques pour préserver les populations et les écosystèmes, et imposent une transformation des modes de production. Il s'agit de participer à la préservation de la biodiversité, qu'elle soit terrestre ou marine, de valoriser les ressources naturelles, d'accompagner les politiques pour l'adaptation aux changements climatiques, d'aider à la décision pour la gestion des risques naturels (événements extrêmes).

Sur le plan économique, le tourisme constitue le premier secteur économique de l'île, où il représente environ 30% du produit intérieur brut de la région. L'afflux touristique important en période estivale pose des problèmes en termes de capacité d'accueil ou d'infrastructures et exige une modification de la trajectoire subie par une trajectoire choisie. L'objectif de l'Université vise à ré-inventer un rapport au territoire notamment insulaire dans ses composantes patrimoniales comme socio-économiques, afin que soient maîtrisés les phénomènes de qualification territoriale induits par la mise en patrimoine des traces du passé, des sites naturels, des produits locaux....

Sur le plan social, il s'agit également d'accompagner la transition qui joue un rôle déterminant dans tous les domaines de la vie. Par exemple, l'évolution rapide du numérique impose une adaptation au développement constant de ces nouvelles technologies. La maîtrise de l'intelligence artificielle et de l'intelligence ambiante constitue un enjeu majeur. Il s'agira de faire du numérique une opportunité face aux défis de l'insularité.

Que ce soit sur le plan environnemental, touristique ou numérique, l'Université peut élaborer des stratégies et proposer des outils susceptibles d'apporter aux acteurs institutionnels et

économiques un accompagnement et une aide à la décision. C'est dans ce sens que le programme UNITI a d'ores et déjà posé les bases et développé ses objectifs.

L'objectif de l'Université à travers cet axe stratégique est clairement dédié à la recherche-action pour accompagner les transitions du monde contemporain en mettant en place un socio-écosystème collaboratif propice à la création et à l'accélération de l'innovation, au plus proche des besoins et attentes des territoires insulaires et de leurs diversités. L'Université a identifié des enjeux précis sur lesquels son implication pourrait apporter une plus-value au territoire, en lien étroit avec les acteurs du territoire.

Recherche

Action prioritaire 13 – Biodiversité marine – Stella Mare

A travers sa plateforme Stella Mare, spécialisée en ingénierie écologique marine et littorale, l'Università di Corsica et le CNRS proposent, en étroite collaboration avec les professionnels du secteur, des actions concrètes en faveur d'une pêche responsable, d'une aquaculture durable et d'une restauration écologique des écosystèmes marins dégradés. L'objectif est d'apporter des solutions (au moins au niveau de la Méditerranée) sur les problématiques de la préservation, de l'exploitation éco-soutenable des ressources naturelles littorales et de l'économie circulaire en milieu marin. La présente proposition s'inscrit dans la continuité des précédents développements qui ont permis la construction d'une infrastructure performante et l'obtention des premiers résultats scientifiques concrets.

La pérennisation économique de la plateforme qui constitue désormais un outil structurant du territoire au profit de professionnels et des décideurs publics est un axe majeur dans ce cadre. Pour cela, les premiers résultats obtenus (huîtres, oursins, langoustes...) devront être consolidés et exploités par des opérations de restaurations écologiques avec les acteurs socio-économiques. Ce programme permettra également d'expérimenter en Corse de nouveaux modèles de gestion, visant à l'exploitation éco-soutenable des ressources halieutiques, avec des interventions actives pour le maintien, voire l'accroissement des stocks naturels. Au travers d'espèces cibles qui sont représentatives de la filière halieutique méditerranéenne, des actions pilotes seront développées afin de permettre aux professionnels de mettre en œuvre des modèles d'exploitation durable de leur ressource (restauration écologique, bio-épuration des ports, ...). Les outils et technologies innovants développés seront mis à leur disposition afin de faciliter les prises de décision et de favoriser les transferts de compétences. De même, l'acquisition récente par l'Université du foncier attenant à Stella Mare va permettre un changement d'échelle en adjoignant une dimension productive, qui correspond à un objectif prioritaire de ce programme.

Action prioritaire 14 – Transition énergétique - Vignola

Le projet scientifique vise à conduire les programmes expérimentaux autour des plateformes MYRTE et PAGLIA ORBA pour développer de nouvelles méthodologies de gestion des réseaux d'énergies durables en milieu insulaire et répondre ainsi aux priorités et aux orientations stratégiques du PO FEDER, du Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse (PADDUC), du Schéma Régional Climat, Air, Energie de la Corse (SRCAE) et de la

Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE) de la Corse. Ces plateformes expérimentales flexibles ont pour vocations d’étayer pratiquement recherche et formation scientifique d’une part, et, d’autre part, d’amorcer des transferts technologiques vers des entreprises industrielles partenaires. Il s’agit désormais pour la Corse de profiter de ces technologies émergentes pour les mettre au service du territoire et de son développement économique et d’asseoir son rayonnement international. Ainsi, l’Université propose de s’orienter vers le développement de la recherche et le renforcement de la formation à travers le Campus des Métiers et des Qualifications de la Transition Énergétique sur l’Hydrogène, en lien étroit avec la structuration de la filière Hydrogène en Corse.

Sur le plan de la Recherche, la proposition se positionne autour de la thématique liée à la production d’énergie électrique à partir de sources renouvelables d’énergie hybridées à des unités de stockage hydrogène pilotée par des réseaux intelligents. Sur la partie Formation, il s’agira de s’appuyer sur l’expérience capitalisée du Campus des Métiers et des Qualifications de la Transition Énergétique existant en Corse (CMQTE), afin de renforcer les actions de formation initiale et continue dans le domaine de l’Hydrogène, en construisant un Pôle d’Excellence « Hydrogène vert ». Sur la partie Structuration de la filière, il conviendra d’accompagner le pôle de compétitivité CAPENERGIES à travers sa délégation Corse pour la mise en synergie de tous les acteurs territoriaux majeurs de l’énergie, Institutionnels (Etat, Région), Universitaires et Entreprises (Grandes entreprises EDF, ENGIE et PME œuvrant dans le domaine des Energies renouvelables et Prescripteurs (BE)).

Action prioritaire 15 – Accompagnement du développement touristique

À la croisée de différents secteurs d’activités, le tourisme en Corse manque cruellement d’acteurs formés, notamment aux enjeux patrimoniaux culturels comme naturels du territoire insulaire et méditerranéen pourtant fortement impacté. Repenser cette activité, à la lumière des travaux scientifiques menés au sein du laboratoire LISA, mais également en collaboration avec le laboratoire SPE, notamment sur les problématiques environnementales, c’est s’engager en sciences humaines et sociales sur la voie du transfert de connaissances et expériences de l’Université vers les acteurs socio-économiques. Cette dynamique de transfert didactique au sein de l’Université est de nature à inscrire les acteurs dans une trajectoire certifiante : cela se traduira par la mise œuvre d’un dispositif court et flexible de Diplômes Universitaires en partenariat avec d’autres institutions ayant démontré leur savoir-faire dans le domaine.

L’Université, par sa capacité à solliciter de façon rapide et efficace les acteurs du territoire, a déjà expérimenté à travers différentes actions des modèles de formation qu’il faut aujourd’hui à la fois affiner à un niveau de granularité modulaire et décloisonner à un niveau de transversalité disciplinaire tels qu’ils permettent une offre de formation « combinatoire » apte à répondre de façon agile et réactive à la demande des socio-professionnels, aux enjeux futurs du territoire, aux potentialités nouvelles. Le dispositif de formation se construit sur un socle de savoirs relatifs aux patrimoines de la Corse. Les formations développées avec des modules existants et d’autres à créer, certifieront des compétences et produiront des profils adaptés à des offres d’emplois identifiées et dans une logique d’adaptation permanente. Ce projet se decline sur trois étapes:

- Réaliser une étude diagnostique qui aura pour objectif d’identifier les besoins en termes de profils et de compétences des acteurs du tourisme en Corse ;

- Identifier et sélectionner l'ensemble des modules de formation existants et manquants dans l'offre de l'Université de Corse ;
- Structurer la carte de formation de l'École de valorisation et promotion des patrimoines de Corse, avec conception et développement d'un espace numérique de mise en réseau des acteurs. Cet outil sera en interopérabilité avec l'outil numérique de la M3C pour accélérer le transfert des connaissances dans la société civile. Cet outil aura pour objectif majeur de matérialiser l'existence de l'École et développer une médiation territoriale à 10 ans.

Action prioritaire 16 – Trésor et équipement de la langue corse

Une langue vivante est un objet d'étude et d'aménagement. Par la BDLC (banque de données linguistiques corses) et le Cadre de référence polynémique de la langue corse, le corse s'incrémente d'une tradition toujours mieux consignée et d'une néologie l'inscrivant dans les nouveaux usages essentiels à sa pérennité et à sa conformité au monde d'aujourd'hui.

Afin d'éviter une démarche trop académique et prescriptive, il s'agit ici de se donner les moyens d'une politique de connaissance et d'enrichissement de la langue par enquêtes, sondages ou corpus de textes professionnels qui remontent en permanence de l'usage culturel, social et/ou professionnel. Ces données font ensuite l'objet d'études, d'analyses et de synthèses dans l'objectif de propositions normatives (dictionnaires, lexiques, grammaires...).

Action prioritaire 17 – Gestion des déchets

La Corse est confrontée à une situation de crise en matière de déchets. Avec le souhait d'explorer de nouvelles solutions en matière de gestion des déchets en Corse, l'Université propose de développer ses recherches sur le sujet, des projets ayant déjà été initiés en ce sens. Dans le cadre de la politique de l'Etat, qui par sa Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 juillet 2020 ou encore du PADDUC, qui souhaite promouvoir des modes de production et de consommation plus équitables, un premier projet visera à questionner les circularités liées au secteur agricole insulaire. Inscrire la production agricole et agro-alimentaire dans une démarche responsable et soutenable, c'est tout autant s'intéresser aux volumes de produits écoulés, qu'aux réseaux et circuits de consommation mis en œuvre, qu'à l'écoconception des biens et services agricoles et artisanaux sur le territoire ou encore à l'organisation des acteurs. Un deuxième projet s'orientera donc vers les besoins du monde agricole lié à la gestion des déchets verts, couplé à des solutions de production d'énergie renouvelable.

Action prioritaire 18 – création d'un écosystème de l'innovation

L'Université se distingue par son positionnement clef dans plusieurs secteurs stratégiques : Tourisme, environnement, numérique, industries culturelles et créatives, cosmétique et par

les perspectives importantes de développement touchant les énergies renouvelables, le vieillissement, le bien-être et la valorisation des déchets.

Elle entend encourager, grâce à sa stratégie d'innovation, la diversification de l'économie du territoire et faciliter l'implantation et le développement d'entreprises innovantes à forts impacts technologiques, sociétaux et environnementaux.

Dans cette logique de structurer l'écosystème d'innovation insulaire, l'Université a été labélisée, en 2023, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche « Pôle Universitaire d'Innovation » en collaboration avec l'Université Côte d'azur. Avec l'ensemble des acteurs de l'innovation (Inizià, ADEC, SATT Sud Est ...), elle a pour ambition d'animer et déployer des dispositifs venant soutenir les projets d'innovation du territoire et les initiatives entrepreneuriales (appels à projets spécifiques, financements de pré-maturations).

En lien avec sa stratégie d'ouverture vers l'international, l'Université veillera à articuler ses dispositifs, ainsi que ceux de ses partenaires, aux programmes nationaux et européens.

Elle concrétisera cette stratégie par la création d'un événement annuel regroupant l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation du territoire corse.

De plus, à travers le programme UNITI, l'Université de Corse amplifiera ses actions de structuration de l'écosystème d'innovation. Elle jouera pleinement son rôle de catalyseur des synergies entre l'ensemble des acteurs, pour développer une politique d'innovation cohérente et multisectorielle, ancrée sur le territoire, notamment grâce à une implication marquée de la Collectivité de Corse.

Formation

Action prioritaire 19 – Développement du dispositif de formation continue

Compte tenu de l'évolution des métiers et des différentes transitions auxquelles la société est confrontée, le développement de la Formation Tout au Long de la Vie est devenu une nécessité.

L'offre de formation continue de l'Université, bien que répondant à certains besoins notamment dans le secteur sanitaire, dispose actuellement d'un spectre encore trop restreint. L'Université proposera de développer cette offre sur la base de sa carte de formation initiale, et de l'élargir potentiellement avec des partenaires institutionnels publics ciblés. Cette proposition s'appuie sur le développement de l'approche par compétences dans le cadre de la construction de la carte de formations pour la période 2024-2028. En effet, ce mode de construction, fondant l'ingénierie de formation sur les compétences nécessaires dans le cadre de la réalisation d'activités professionnelles, permettra l'obtention d'une architecture de la carte de formations reposant sur des compétences identifiées et non plus seulement sur les savoirs ou les disciplines, afin d'être visible dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie.

A travers cette politique ambitieuse, l'Université souhaite assurer une présence dans toutes les microrégions de la Corse. Il s'agira de donner accès à des formations qui offriront la possibilité aux salariés d'évoluer tout au long de leur parcours professionnel et aux entités de former leurs ressources aux grés de leurs besoins et évolutions de leurs professions.

Action prioritaire 20 – Développement d'une offre de formation modulaire en tourisme

Le tourisme est une activité économique qui a des impacts sociaux, culturels et environnementaux. C'est notamment vrai dans le contexte de la Méditerranée, première destination touristique mondiale. Dans la plupart des destinations son développement repose sur une « exploitation » des ressources locales, qu'elles soient culturelles et / ou naturelles et sur une industrialisation très récente. Le modèle d'organisation est fondé sur le salariat, la diminution de la durée du travail, l'établissement d'une classe moyenne, autant d'éléments qui sous les coups de crises diverses, financières, sanitaires, climatiques sont en voie de mutation rapide. Cette mutation à marche forcée pourrait renforcer la concurrence et obliger les anciennes destinations à investir massivement. Le tourisme soulève des enjeux essentiels pour la mise en valeur territoriale de la Corse. C'est une activité qui pèse entre 24 et 30% du PIB et qui se caractérise par une forte saisonnalité, un secteur public très prégnant mais qui peine à organiser un paysage entrepreneurial atomisé, marqué par une culture de la non-professionnalisation, de l'individualisme et enfin une tendance forte à l'appropriation des ressources communes. Le défi n'est plus seulement l'élaboration d'un « autre » tourisme qu'il soit vert, culturel, patrimonial ou de proximité, ou l'application d'outils de régulation. Autant d'alternatives, de méthodes ou de produits amplement développés par ailleurs et qui ne feraient que matérialiser le retard pris par la destination Corse.

En revanche, il faut identifier et activer des leviers innovants de performance du tourisme, ce qui permettra une transition de l'activité permettant de dépasser la mono-activité et de faire face aux transformations déjà en cours.

Le projet porté par les économistes, gestionnaires et géographes de l'UMR LISA comporte deux étapes indissociables. La première (huit ans) vise à développer les leviers de performance privés et publics afin que l'activité dégage le maximum de valeur. Au-delà d'un diagnostic de la situation et d'une nécessaire articulation des professionnels dans le cadre de clusters performants, cette phase doit déboucher sur la création de deux outils structurants complémentaires :

- un Campus des Métiers du tourisme permettant d'élever le niveau de compétences des professionnels du territoire en formation initiale comme en formation continue ;
- un Lab tourisme qui renforcera via la recherche pluridisciplinaire la connaissance des stratégies des acteurs et des attentes de la population locale. Le Campus des Métiers sera la courroie de transmission de cette connaissance vers le territoire et notamment les professionnels du secteur.

La seconde phase (2 ans) doit tracer, les axes d'une possible transformation / reconversion d'une partie de l'économie touristique.

Action prioritaire 21 – Ouverture d'un Diplôme Universitaire à destination des élus

L'Université souhaite proposer une formation destinée à accompagner les élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions et mandats. De manière générale, l'élu local fait face à la gestion traditionnelle de sa communauté au nom de l'intérêt public, qui nécessite la maîtrise des normes en vigueur encadrant son action. Quoique classiques, elles demeurent souvent complexes, et l'évolution de la structure administrative territoriale a entraîné croisement et enchevêtrement des compétences. Au « millefeuille territorial » correspond un millefeuille

normatif qui, aujourd'hui, nécessite une réelle expertise que le présent diplôme entend offrir. À cette complexité juridique se sont progressivement ajoutées de nouvelles compétences et exigences. L' élu local doit être non seulement un bon gestionnaire, mais aussi bon visionnaire, bon communicant, et ses interlocuteurs se sont également multipliés, de ses concitoyens jusqu'à l'Union européenne.

Ce diplôme ouvert en formation continue avec un mode de fonctionnement adapté au territoire (cours en distanciel et regroupements en présentiel) permettra aux élus locaux de relever les défis qui s'imposent à eux. L'originalité de la formation est de s'articuler, non autour de domaines précis (l'urbanisme, la fiscalité, l'action sociale...) mais d'actions des élus. Quatre modules thématiques ont ainsi été définis : maîtriser les normes, prévenir les risques, gérer l'urgence, savoir communiquer.

3 - CONTRIBUER A LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN EN DEVENIR

Depuis de nombreuses années, l'Université s'inscrit dans une dynamique d'internationalisation qui constitue un des axes prioritaires de sa politique générale. Elle a pu constater un intérêt croissant de la part de ses étudiants et de son personnel académique pour les dispositifs de mobilité internationale (étude, stage, séjour, etc.) avec près de 150 mobilités étudiantes sortantes cumulées par an, près de 130 partenariats Erasmus+ signés avec 70 universités de 15 pays, plus de 300 étudiants internationaux présents sur le Campus représentant 60 nationalités.

De par son histoire et sa position au cœur de la Méditerranée, l'Université souhaite déployer une stratégie de coopération avec les universités et acteurs scientifiques des territoires euro-méditerranéens, en s'affirmant comme une Université de formation et de recherche ancrée sur son territoire, innovante et porteuse de valeurs européennes. L'Université développera cette stratégie d'internationalisation à travers des partenariats ciblés, principalement en Europe et pays du pourtour méditerranéen, particulièrement vers l'Italie, en s'appuyant sur la nomination d'un chargé de mission dédié en appui au Vice-Président en charge des Relations Internationales. Les territoires insulaires et pays francophones sont également visés, et des partenariats plus spécifiques seront également développés pour soutenir une offre d'enseignement en langue anglaise, et ainsi offrir des opportunités de mobilités entrantes et sortantes plus élargies. Cette stratégie inclusive s'appuiera sur des partenariats existants pour capitaliser et structurer la politique internationale, en prenant en compte à la fois les dimensions formation, recherche et rayonnement.

Des thématiques prioritaires de coopération en adéquation avec les besoins du territoire et les priorités du programme Erasmus+ ont été identifiées : environnement, climat, énergies renouvelables, numérique, insularité, égalité, citoyenneté, tourisme, gestion durable, territoire, patrimoine et arts.

Deux objectifs principaux sont fixés :

- Promouvoir et faciliter la mobilité internationale tout public : Ces mobilités seront encouragées vers et depuis des pays et partenaires stratégiques pour l'Université et sa zone géographique d'influence, particulièrement dans le cadre de programmes de mobilité encadrés comme Erasmus+. Deux finalités sont ciblées : Développer une culture de la mobilité internationale au sein de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques), et attirer et accueillir des talents internationaux prioritairement au niveau Master et (post)Doctorat sur des disciplines stratégiques, mais aussi *via* un programme de Professeurs invités.
- Structurer les partenariats internationaux : Cette structuration proactive et volontariste ciblera en priorité l'Italie, l'Europe et la Méditerranée ainsi que les territoires insulaires, francophones *via* la passation de conventions et la participation active à des réseaux internationaux : RETI, Thétys, AUF, etc. L'Université souhaite renforcer son ancrage dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche en labélisant ses doubles diplômes en diplômes européens et en intégrant un consortium d'universités européennes.

Action prioritaire 22 – Accompagner la formation en langue pour favoriser la mobilité internationale.

Cette action s'insère dans une politique globale de l'Université pour encourager la mobilité de ses étudiants et de ses personnels enseignants et administratifs. Afin d'accompagner les besoins de formation en langues et favoriser la mobilité internationale entrante comme sortante, la communauté universitaire peut actuellement s'appuyer sur le département LANSAD (LANGues pour Spécialistes d'Autres Disciplines), lieu d'apprentissage dédié aux langues vivantes proposant des certifications reconnues par le milieu professionnel et par les pays cibles visés par les projets de mobilité (CLES, FLE, etc.).

L'objectif consistera à poursuivre l'amélioration de l'accueil des étudiants et personnels académiques internationaux, à proposer les adaptations nécessaires à l'offre de formation, y compris en langues et en Français Langue Étrangère (FLE) et à travailler sur des dispositifs internes rénovés.

Action prioritaire 23 – Attirer les talents internationaux

Cette action s'intègre au sein d'une politique globale de l'Université pour encourager la mobilité étudiante et scientifique entrante.

Elle vise tout d'abord à attirer des talents internationaux prioritairement au niveau Master et (post)Doctorat sur des disciplines stratégiques en développant une offre de bourses de mobilité entrante limitée et sélective

L'Université renforcera l'accompagnement des (post)doctorants et chercheurs internationaux dans leur souhait de mobilité entrante. Cela se traduira par l'adhésion de l'Université à des réseaux européens reconnus ou le renforcement du dispositif existant de « Professeurs invités » en ciblant en priorité les partenariats structurés et conventionnés avec l'Italie, l'Europe et la Méditerranée, les territoires insulaires, francophones.

Enfin, l'Université souscrira durablement aux initiatives de soutien aux grandes causes internationales et humanitaires comme l'accueil d'étudiants et personnels académiques en danger.

Action prioritaire 24 – Réenclencher la dynamique du RETI

A travers cette action, l'Université de Corse ambitionne de réenclencher la dynamique du Réseau d'Excellence des Territoires Insulaires (RETI) en rénovant et simplifiant sa gouvernance. Ce partenariat rénové a pour mission d'entreprendre ou de consolider des projets de coopérations scientifiques et d'échanges académiques en répondant à des appels à projets. Les thématiques d'intérêts ouvertes viseront à résoudre des problèmes communs aux îles à travers le prisme de la transdisciplinarité, de l'interdisciplinarité et de l'analyse comparée. Il s'agira également de répondre à des AAP de niveau international en lien avec les thématiques d'intérêt du RETI.

Action prioritaire 25 – Formaliser un accord-cadre de coopération avec les universités italiennes

Profitant d'un contexte international favorable à la coopération interrégionale et interuniversitaire (signature du Traité du Quirinal entre la France et l'Italie, actions de l'Université Franco-Italienne, Appels à Projets méditerranéens, etc.), l'Université a récemment réorganisé sa politique internationale en accentuant notamment ses efforts de rapprochement avec l'espace méditerranéen et l'Italie.

Cette action prévoit la passation d'accords stratégiques de partenariat bilatéraux de type MoU (*memorandum of understanding*) et d'accords Erasmus avec des universités italiennes de renommée internationale. Les domaines de coopération de ces accords comprendront tout programme commun pour le développement et le renforcement des relations de coopération entre les deux institutions : échange d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants, coopérations scientifiques, etc.

Action prioritaire 26– S'engager dans le processus de coopération des universités européennes

Souhaitant renforcer son ancrage dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Université souhaite rapidement intégrer un consortium d'universités européennes impliquant une université italienne pour développer une coopération institutionnelle et stratégique de long terme. Dans un premier temps, une intégration comme membre associé au sein d'un consortium existant est privilégiée.

Cette action vise également à œuvrer au renforcement d'un sentiment d'appartenance commun à l'Université et à ses valeurs européennes entre la communauté estudiantine insulaire et les étudiants internationaux en/hors programmes d'échanges.

4 - ANTICIPER LES PROCESSUS DE TRANSFORMATION PAR LE PILOTAGE

L'amélioration continue de son pilotage par la structuration de services et l'évolution des processus de gestion est au cœur de la stratégie de l'Université depuis la mise en œuvre de la politique des contrats d'établissement. Cette recherche d'efficience et d'innovation s'est accentuée depuis le passage au Responsabilités et Compétences Élargies en 2009 et est considérée comme un enjeu primordial au service de la réussite du projet global.

Le projet ainsi proposé s'inscrit dans la continuité des actions et des choix stratégiques menés au cours des années précédentes dans la structuration et de la consolidation des systèmes de gestion et de pilotage. Il étend l'effort sur les dimensions de partenariats et de pilotage par les risques, qui sont aujourd'hui identifiées comme les voies d'accès majeures à la recherche de marges de manœuvre financières et managériales.

Action prioritaire 27 - Poursuivre les efforts de structuration et de consolidation des systèmes de gestion et de pilotage de l'établissement dans une démarche d'amélioration continue

Dans la lignée des actions stratégiques et opérationnelles menées depuis un certain nombre d'années dans l'établissement, cette action prioritaire a pour objectif de renforcer les dispositifs de construction de l'autonomie instaurés par les Responsabilités et Compétences Elargies (Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités de 2007) et de proposer une approche de dégagement de marges de manœuvre économiques.

En matière de ressources humaines, la priorité est tout d'abord donnée à la poursuite et à la sécurisation dans leurs impacts des réformes nationales pour l'ensemble des personnels de l'établissement. Le contrat d'établissement 2018/2022 a en effet été marqué par d'importantes modifications statutaires dans le domaine indemnitaire et statutaire notamment, avec des impacts stratégiques et organisationnels dépassant largement le cadre purement financier. Les modifications structurelles induites par le RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) et le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ont des répercussions dans le modèle de fonctionnement même de l'établissement et le pilotage de ces dernières constitue un objectif stratégique à part entière.

En matière de ressources financières, la consolidation des dispositifs de calcul et de contrôle des coûts liés à la formation et à la recherche est l'objectif principal. L'Université calcule ses coûts depuis la production des comptes financiers de 2019, en se basant sur le modèle P2CA qui décrit avec une relative précision quels sont les objets de coûts cibles et comment les évaluer avec pertinence. Le modèle ayant été ainsi défini, la nouvelle ambition est de moderniser le système d'information global (informatique et procédural) afin d'industrialiser au mieux son calcul (données financières, données de ressources humaines, données patrimoniales).

Tous ces objectifs doivent reposer sur un système d'information cohérent et pertinent, et l'objectif de la période sera de poursuivre la politique d'évolution de ce système dans une recherche permanente d'adéquation aux besoins. La plus importante modification structurelle sera la mise en œuvre d'un nouveau système d'information pédagogique (PC-Scol Pégase), qui intégrera, bien au-delà de la gestion des inscriptions et des résultats aux examens, des dimensions de pilotage de l'offre de formation qui pourront alimenter toutes les analyses dans le domaine pédagogique et de calcul des coûts. Notons que la poursuite de la sécurisation du système informatique dans le respect des préconisations nationales et d'audits particuliers sera également un axe majeur de travail dans le domaine.

En matière de patrimoine, les objectifs retenus dans cette action prioritaire concernent la recherche de potentialités d'optimisation des locaux par l'intermédiaire de groupes de travail ad-hoc, et la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Action prioritaire 28 - Structurer l'ensemble des dimensions partenariales de l'établissement par des systèmes de pilotage adaptés

L'Université compte un nombre de partenariats extrêmement important en nombre et divers en nature. Force est de constater que son organisation actuelle ne permet plus une construction, une gestion et un suivi pertinents du fait de cette volumétrie et des complexités associées allant exponentiellement avec le développement des activités.

Pour répondre à cette problématique, un certain nombre de dispositions ont été prises au cours de l'année 2022, telles que le rapprochement de services au sein de la Direction Générale des Services et le lancement d'un groupe de travail interservices sur les partenariats en cours et soumis aux conseils centraux.

L'objectif de la période sera de finaliser l'adaptation des services, de leurs organigrammes et de leur processus de gestion pour un pilotage des partenariats sécurisé, cohérent et efficient.

Action prioritaire 29 - Généraliser les processus liés au contrôle interne et mettre en œuvre un pilotage par les risques

Transformer le modèle de pilotage par la prise en compte des risques à enjeux et la définition de jalons temporels ou de gestion.

L'objectif au terme des cinq prochaines années est de parvenir à une véritable transformation du mode de pilotage, en instaurant une gestion par les risques à enjeux (financiers, humains, organisationnels, environnementaux...).

Pour ce faire, il sera indispensable d'utiliser au mieux les outils actuels, et de construire ceux qui seront nécessaires à partir de la caractérisation initiale des risques à enjeux, notamment une cartographie des risques continuellement mise à jour et déployée sur l'ensemble des composantes et services de l'université.

Poursuivre la construction de méthodes de contrôle interne adaptées à l'établissement : décomposition de l'activité en processus et cartographie des risques ;

En 2022, un travail a été réalisé en plusieurs phases. La première étape a été de construire un descriptif global de l'Université en macro-processus. La deuxième partie du travail a été axée sur le recensement de l'ensemble des risques stratégiques, et la troisième partie a été dédiée à la réalisation concrète d'une cartographie des risques.

L'objectif est maintenant de mener ce travail à terme en associant l'ensemble des acteurs potentiellement concernés dans les services et composantes par l'intermédiaire de stratégies de services diffusées globalement.

Acculturer l'ensemble des personnels par une diffusion globale de la cartographie des risques et en assurer le suivi dans sa construction et l'exécution des mesures correctives.

L'objectif est d'utiliser l'acculturation comme tremplin à un véritable changement de fond, en permettant à l'ensemble des personnels de mettre en évidence les points à enjeux et, par voie de conséquence, de mieux visualiser les ressources et besoins qui méritent attention.

Action prioritaire 30 - Développer le concept de Ville-Université : une Université intégrée dans la ville

A la différence de nombreuses universités, les campus de l'Université ont la chance d'être pleinement ancrés dans le paysage urbain. Ses campus sont ouverts sur la ville et répartis sur l'ensemble de la commune de Corte. La Ville et l'Université partagent aujourd'hui la même volonté de mener des projets de développement vertueux en faveur de la Ville-Université. La création d'un campus au cœur de la Haute Ville permettra de densifier la présence de l'Université dans le centre historique en lien avec les infrastructures déjà présentes (Musée de la Corse, FRAC) et projets des différents partenaires (Citadella XXI, Partenariat avec le Conservatoire de Musique de Bastia). Cela se matérialisera de la façon suivante :

- Aménagement d'une aile de la Caserne Padoue pour y accueillir, dès septembre 2024, le Diplôme d'État de Musique Traditionnelle et les activités du pôle innovation et développement (le PID intègrera à terme le bâtiment libéré par l'INRAE situé au cœur du campus Grimaldi) ;
- Achat et rénovation de la Maison des sœurs pour y créer un cluster des arts et de la culture.

Faire de Corte et de son Université un site pilote en matière d'éco-responsabilité est un souhait partagé par les différents partenaires de la Convention. La création d'un parking multimodal (sur le site dit du « troisième campus ») et la réalisation des aménagements nécessaires au sein des campus et de la Ville sont des projets structurants pour le développement de la Ville-Université. Ils contribueront à inscrire cette action commune dans un développement durable de la Corse et répondront à des besoins prioritaires et concrets des habitants.

Parmi les opérations patrimoniales prioritaires de cette présente convention, figurent également différentes opérations qui permettront de doter l'Université de Corse d'infrastructures nécessaires à la concrétisation de certains projets cités *supra* : extension de l'IUT, création d'une halle technologique, extension de Stella Mare.

Action prioritaire 31 - Mise en place d'un plan vert

La mise en œuvre d'un plan vert permettra de recenser l'ensemble des actions déjà déployées en termes de transition énergétique et de développement durable et de les rendre visibles. Il intégrera également la planification d'autres opérations en faveur d'une amélioration du cadre de vie sur le campus et respectueuses de l'environnement (création d'espaces vert, développement du photovoltaïque, mobilité électrique, tri sélectif, ...)

Modalités de suivi et d'évaluation de la convention d'application tripartite 2018-2022

Les partenaires s'accordent à réunir régulièrement, le comité de suivi et d'évaluation de la convention d'application tripartite sur une base annuelle (dernier trimestre de l'année civile). La convocation à ce comité de suivi et d'évaluation reste à la charge de la Préfecture de région ou à défaut, à la demande de l'un des partenaires signataires de la présente convention.

Fait, en 4 exemplaires, à
Le

Le Préfet de Corse

Le Président du Conseil Exécutif de Corse

Amaury DE SAINT QUENTIN

Gilles SIMEONI

Le Recteur de l'Académie de Corse,
Chancelier des universités

Le Président de l'Università di Corsica

Jean-Philippe AGRESTI

Dominique FEDERICI

Annexe 1 – Annexe financière

Concernant l'Etat

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche apporte chaque année à l'établissement une subvention pour charges de service public (44 M€ en 2022). S'ajoutant à cette subvention, le ministère allouera un complément dédié à l'exécution de la présente convention selon le calendrier suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Soutien contractuel	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	2 500 000 €

Concernant la Collectivité de Corse

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
DGF	12 516 295 €	12 462 495 €	12 462 495 €	12 462 495 €	12 462 495 €	62 366 275 €
DGI	5 527 100 €	4 392 100 €	4 362 100 €	4 362 100 €	4 362 100 €	23 005 500 €
TOTAUX	18 043 395 €	16 854 595 €	16 824 595 €	16 824 595 €	16 824 595 €	85 371 775 €

Dont part

<i>Formation</i>	8 287 660 €	7 393 460 €	7 393 460 €	7 393 460 €	7 393 460 €	37 861 500 €
<i>Dont Part Recherche</i>	8 010 810 €	7 716 210 €	7 686 210 €	7 686 210 €	7 686 210 €	38 785 650 €
<i>Dont Part Pilotage</i>	1 744 925 €	1 744 925 €	1 744 925 €	1 744 925 €	1 744 925 €	8 724 625 €

Annexe 2 – Programme prévisionnel des opérations immobilières

	Opération	Part Etat	Part CdC	Part UCPP	Montant	Temporalité
Opérations liées	Caserne Padoue		700 k€		700 k€	Démarrage des travaux en 2024
	INRAE de Corte		1,4 M€	500 k€+ 50k€*	1,95 M€	Achat en 2024, démarrage des travaux en 2025
	Maison des sœurs		1,6 M€	550 k€+50k€*	2,2 M€	Achat en 2024, démarrage des travaux en 2025
Autres opérations prioritaires	Halle Technologique		800 k€		800 k€	Démarrage des travaux fin 2024
	Extension IUT				3 M€	A définir
	Stella Mare 2	12 M€				Demande dans le cadre du PTIC
	Laboratoire P2/P3		1,6 M€	2,2M€	3,8 M€	En cours - Report de la précédente convention
Ville-Université	Parking Multimodal		1,4 M€		1,4 M€	A partir de 2026
	Aménagement campus et mobilité douce		750 k€	750 k€	1,4 M€	A partir de 2027
Sites Aiacciu et Bastia	INSPE Aiacciu		7,7 M€		7,7 M€	En cours - Report de la précédente convention
	INSPE Bastia				5 M€	A définir
Projection future	Bâtiment Administration Campus Grimaldi				1,6 M€	A définir

* Frais associés

Annexe 3 – Bilan de la convention d’application tripartite 2018-2022

	Projets	0 (Projet non démarré)	1 (Projet démarré)	2 (Majorité des objectifs atteinte)	3 (Tous les objectifs atteints)	4 (Objectifs dépassés)
Formation	Bachelor de Technologie - Transition Energétique					
	Licence Santé					
	Diplôme Universitaire Innovation					
Recherche	Création cellule d'ingénierie de projets					
	Académie des métiers du bois et de la forêt					
	Espèces invasives terrestres et marines					
	Les humanités numériques - Virtual Corsica					
	Pilotage de la recherche					
	Sciences/Société					
	Interdisciplinarité					
	Créativité					
International	Centre international des langues					
	RETI					
	Mobilité entrante et sortante					
	Culture de l'international					
	Internationalisation des formations					
	Internationalisation de la recherche					
	Promotion, valorisation					
Réussite des étudiants	Orientation active et accompagnement renforcé					
	Schéma Directeur de la Vie Etudiante					
	Démarche compétence					
	Parcours de réussite					
	Conditions de vie des étudiants					
	Culture entrepreneuriale					
	Dispositifs d'insertion professionnelle					
	Schéma Directeur du Handicap					
Développements socio-économiques	GIP FormaSup Corsica (FTLV)					
	Challenge Innovation Méditerranée					
	Cluster des arts, sciences et techniques liés au cadre de vie					
	Ecole d'architecture					
	Valorisation / Transfert (brevets, startups, licence)					
	Stella Mare II : transfert et valorisation					
	Ecosystème de l'innovation					
Langue Corse	Labellisation et certification					
	Cadre de référence commun et polynémique de la langue corse					
	Espace d'immersion linguistique urbain					
Stratégie patrimoniale	Réhabilitation et amélioration des campus					
	Eco-campus					
	Renforcer et sécuriser la gestion et l'exploitation patrimoniale					
Numérique	Schéma Directeur du Numérique					
	Smart-BU					
	Learning lab					
	Innovation pédagogique					
	Culture numérique					
	Centre de conception et de transfert didactique					

Annexe 4 – Projets opérationnels de la convention d’application tripartite 2023-2027

1 - CONSTRUIRE L’ÉMANCIPATION DE NOTRE JEUNESSE ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

Action prioritaire 1 – Construire le premier cycle d’études médicales

Action prioritaire 2 – Proposer une spécialité d’ingénieur en agronomie

Action prioritaire 3 – Mise en place d’un « Master métiers de l’enseignement, de l’éducation et de la formation Professeur des Ecoles » unique

Action prioritaire 4 – Ouverture d’un Bachelor Universitaire de Technologie « Carrières Sociales »

Action prioritaire 5 – Ouverture d’un Bachelor Universitaire de Technologie « Métiers de la Transition et de l’Efficacité Énergétiques »

Action prioritaire 6 – Proposer à tous les étudiants des enseignements spécifiques à la transition écologique

Action prioritaire 7 - Création d’un Master mention direction de projets ou d’établissements culturels intitulé ORCHESTRA : Organisation des Ressources Culturelles et Historiques Et Structuration des Talents par une mise en Réseau des Acteurs

Action prioritaire 8 – Renforcer notre action en matière de Science Avec et Pour la Société

Action prioritaire 9 – Développer l’accessibilité aux soins des étudiants

Action prioritaire 10 – Mise à jour du Schéma Directeur de la Vie étudiante et déploiement du Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap

Action prioritaire 11 – Améliorer les dispositifs d’orientation

Action prioritaire 12 – Renforcer les liens avec la Ville de Corte, sa population et son tissu associatif en matière d’offre culturelle

2 - S’INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSITIONS ET D’ADAPTATION AUX CHANGEMENTS

Action prioritaire 13 – Biodiversité marine – Stella Mare

Action prioritaire 14 – Transition énergétique - Vignola

Action prioritaire 15 – Accompagnement du développement touristique

Action prioritaire 16 –Trésor et équipement de la langue corse

Action prioritaire 17 – Gestion des déchets

Action prioritaire 18 – création d’un écosystème de l’innovation

Action prioritaire 19 – Développement du dispositif de formation continue

Action prioritaire 20 – Développement d’une offre de formation modulaire en tourisme

Action prioritaire 21 – Ouverture d’un Diplôme Universitaire à destination des élus

3 - CONTRIBUER A LA CONSTRUCTION D’UN ESPACE EURO-MÉDITERRANÉEN EN DEVENIR

Action prioritaire 22 – Accompagner la formation en langue pour favoriser la mobilité internationale.

Action prioritaire 23 – Attirer les talents internationaux

Action prioritaire 24 – Réenclencher la dynamique du RETI

Action prioritaire 25 – Formaliser un accord-cadre de coopération avec les universités italiennes

Action prioritaire 26 – S’engager dans le processus de coopération des universités européennes

4 - ANTICIPER LES PROCESSUS DE TRANSFORMATION PAR LE PILOTAGE

Action prioritaire 27 – Poursuivre les efforts de structuration et de consolidation des systèmes de gestion et de pilotage de l’établissement dans une démarche d’amélioration continue

Action prioritaire 28 – Structurer l’ensemble des dimensions partenariales de l’établissement par des systèmes de pilotage adaptés

Action prioritaire 29 – Généraliser les processus liés au contrôle interne et mettre en œuvre un pilotage par les risques

Action prioritaire 30 – Développer le concept de Ville-Université : une Université intégrée dans la ville

Action prioritaire 31 – Mise en place d’un plan vert

Annexe 5 – Indicateurs de suivi

Les trois partenaires s'engagent sur le suivi d'indicateurs de performance environnés participant à l'objectivation de l'évaluation globale de certaines actions engagées dans le cadre de la présente convention. Ces indicateurs, appréciés dans leur dynamique, sont définis ci-après.

Indicateur n° 1	Taux de réussite globaux
Champ de la mesure	Taux de réussite globalisé dans les diplômes nationaux habilités de niveau Licence et Master.
Formule de calcul	Nombre d'étudiants représentés en inscriptions pédagogiques en Licence et Master admis/Nombre d'étudiants représentés en inscriptions pédagogiques en Licence et Master présents aux examens.
Sources d'information	Système d'information de l'Université.
Fréquence de production	Annuelle.
Précisions, limites, ou biais connus	Traitement spécifique des données de concours ESPé.

Indicateur n° 2	Taux de passage de Licence 3 en Master 1
Champ de la mesure	Taux de passage de L3 vers M1 globalisé dans les diplômes nationaux habilités.
Formule de calcul	Nombre d'étudiants représentés en inscriptions pédagogiques présents en M1 en année n /Même population présente en L3 en année n-1.
Sources d'information	Système d'information de l'Université.
Fréquence de production	Annuelle.
Précisions, limites, ou biais connus	Prise en compte des changements de cursus éventuels.

Indicateur n° 3	Orientation et insertion professionnelle
Champ de la mesure	Insertion professionnelle mesurée des étudiants.
Formule de calcul	Méthodologies des enquêtes nationales et particulières de l'université.
Sources d'information	Enquêtes nationales et spécifiques.
Fréquence de production	Annuelle.
Précisions, limites, ou biais connus	Prise en compte des contraintes inhérentes aux enquêtes nationales. Enquêtes à N-2.

Indicateur n° 4	Thèses soutenues
Champ de la mesure	Thèses de doctorat soutenues quel que soit le champ disciplinaire.
Formule de calcul	Décompte du nombre de thèses soutenues.
Sources d'information	Système d'information de l'Université.
Fréquence de production	Annuelle.
Précisions, limites, ou biais connus	Correction des décalages entre année universitaire et année civile.

Indicateur n° 5	Production scientifique
Champ de la mesure	Production scientifique globale classée selon la typologie usuelle de la recherche scientifique.
Formule de calcul	Décompte d'éléments de production par catégorie.
Sources d'information	Système d'information de l'Université.
Fréquence de production	Annuelle.
Précisions, limites, ou biais connus	Recensement déclaratif.

Indicateur n° 6	Mobilités internationales
Champ de la mesure	Nombre de mobilités internationales des étudiants, enseignants et personnels administratifs.
Formule de calcul	Décompte des étudiants, enseignants et personnels administratifs en mobilité internationale dans le cadre de programmes d'échange : Erasmus/Erasmus+, Crepuq, Free Mover, Assistants CIEP, Stages.
Sources d'information	Système d'information de l'Université.
Fréquence de production	Annuelle.
Précisions, limites, ou biais connus	Non prise en compte des mobilités particulières effectuées dans le cadre de projets de recherche, de colloques ou de conférences.

Annexe 6 – Offre de formation 2024-2028

Université de Corse Pasquale Paoli
(UCPP)

Offre de formation 2024-2028

Liste des diplômes

FA = Formation proposée en alternance

Mention	Parcours	Composantes ou services	FA	Création	Ouverture décalée
DAEU		Service Commun de la Formation Continue			
	DAEU Option A				
	DAEU Option B				
Capacité en Droit		UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Parcours « Accès Santé » Spécifique (PASS)		Institut Universitaire de Santé			
Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM)				X	
DEUST					
	Analyse des Milieux Biologiques	UFR Sciences et Techniques	X DEUST2		
BUT					
Gestion des Entreprises et des Administrations	(BUT 1)	Institut Universitaire de Technologie	X		
	Gestion, entrepreneuriat et management des activités (BUT2, BUT3)		X		
	Gestion comptable, fiscale et financière (BUT2, BUT3)		X		
	Gestion et pilotage des ressources humaines (BUT2, BUT3)		X	X	
Techniques de Commercialisation	(BUT 1)	Institut Universitaire de Technologie	X		
	Stratégie de marque et évènementiel		X		

	(BUT2, BUT3)				
	Marketing et management du point de vente (BUT2, BUT3)		X		
Génie Civil - Construction Durable	Bureau d'étude conception (BUT1, BUT2, BUT3)	Institut Universitaire de Technologie	X BUT2 + BUT3		
Hygiène Sécurité Environnement	Science du danger et management des risques professionnels technologiques et environnementaux (BUT1, BUT2, BUT3)	Institut Universitaire de Technologie	X BUT2 + BUT3		
Métiers du Multimédia et de l'Internet	(BUT 1)	Institut Universitaire de Technologie			
	Création numérique (BUT2, BUT3)		X BUT3		
	Stratégie de communication numérique et design d'expérience (BUT2, BUT3)		X BUT3		
Génie Biologique	Sciences de l'environnement et écotechnologies (BUT1, BUT2, BUT3)	Institut Universitaire de Technologie	X BUT2 + BUT3		
	Sciences de l'aliment et biotechnologie (BUT1, BUT2, BUT3)		X BUT2 + BUT3		
	Agronomie (BUT1, BUT2, BUT3)			X	X
Carrières Sociales	Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (BUT1, BUT2, BUT3)	Institut Universitaire de Technologie	X	X	X
Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques	Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie (BUT1, BUT2, BUT3)	Institut Universitaire de Technologie	X BUT2 + BUT3	X	X
Licences					
Arts	Arts du spectacle (L1, L2, L3)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
	Arts et design (L1, L2, L3)				
Langues Etrangères Appliquées	Anglais-Espagnol (L1, L2, L3)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
	Anglais-Italien (L1, L2, L3)				
Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales	Anglais (L1, L2, L3)				
	Langue et Culture Corses (L1, L2, L3)				

	Langues, cultures, médias de méditerranée Espagnol (L1, L2, L3)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales		X	
	Langues, cultures, médias de méditerranée Italien (L1, L2, L3)			X	
Lettres	Lettres modernes appliquées (L1, L2, L3)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
	Préparatoire au professorat des écoles (L1, L2, L3)				
Histoire	(L1, L2, L3)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
Information-Communication	(L1, L2, L3)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
Sciences de l'Éducation	(L1)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
	Enseignement et didactique (L2, L3)				
	Vie scolaire et animation socio-culturelle (L2, L3)				
	Éducation et démarche inclusive (L2, L3)				
	Ingénierie de formation (L2, L3)			X	
Droit	(L1, L2)	UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
	Droit public (L3)			X	
	Droit privé (L3)			X	
Administration Publique	(L1, L2, L3)	UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Économie et Gestion	(L1, L2)	UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
	Gestion et management (L3)				
	Économie et finance (L3)				
Sciences de la Vie	(L1, L2)	UFR Sciences et Techniques			
	Biochimie et biologie moléculaire (L3)				
	Biologie des organismes et écologie (L3)				
	Chimie de l'environnement (L3)				
	Option « accès santé » (L1, L2, L3)				
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Éducation et Motricité	(L1, L2, L3)	UFR Sciences et Techniques			
	Métiers de la danse (L1, L2, L3)				

Sciences et Technologies	Mathématiques-informatique (L1, L2)	UFR Sciences et Techniques			
	Mathématiques-Physique-Sciences pour l'ingénieur (L1, L2)				
	Physique-Chimie (L1, L2, L3)			X	
	Mathématiques (L3)				
	Physique (L3)				
	Informatique (L3)				
	Option « Accès santé » physique-chimie (L1, L2, L3)			X	
Diplôme d'Infirmier	(L1, L2, L3)	Institut Universitaire de Santé			
Licences Professionnelles					
Technique du Son et de l'Image	Image	Institut Universitaire de Technologie			
	Montage				
	Son				
	Production-régie				
	Assistanat réalisation				
Assurance, Banque, Finance : Chargé de Clientèle	Banque	Institut Universitaire de Technologie	X uniquement		
Métiers du Commerce International	Commerce international	Institut Universitaire de Technologie	X		
Métiers du Design	Design numérique	Institut Universitaire de Technologie	X		
Métiers du Tourisme : Commercialisation des Produits Touristiques		Ecole de Management et d'Economie – IAE de Corse	X uniquement		
Métiers de l'Electricité et de l'Energie	Systèmes industriels	UFR Sciences et Techniques	X		
Métiers de la Qualité	Laboratoire de biologie médicale	UFR Sciences et Techniques	X	X	X
Métiers de l'Immobilier : Gestion et Administration de Biens		UFR Droit Sciences Sociales et Politiques	X		
Métiers du Notariat		UFR Droit Sciences Sociales et Politiques	X	X	
Ecole d'Ingénieurs					

Diplôme d'Ingénieur Energétique	Option Smart-Grids	Ecole d'ingénieurs PaoliTech	X 3 ^{ème} année		
	Option Smart-Buildings		X 3 ^{ème} année		
Diplôme d'Ingénieur Agronomie				X	
Masters					
Langues Etrangères Appliquées	Commerce international, tourisme, interculturalité Anglais-Espagnol (M1, M2)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales	X		
	Commerce international, tourisme, interculturalité Anglais-Italien (M1, M2)		X		
Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales	Langue et culture corses (M1, M2)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
Lettres	Recherche et métiers de l'écriture (M1, M2)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
Histoire	Histoire de l'espace insulaire et méditerranéen (M1, M2)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
Direction de Projets ou Etablissements Culturels	Organisation des ressources culturelles et historiques et structuration des talents par une mise en réseau des acteurs Médiation (M1, M2)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales	X uniquement	X	
	Organisation des ressources culturelles et historiques et structuration des talents par une mise en réseau des acteurs Création (M1, M2)		X uniquement	X	
	Organisation des ressources culturelles et historiques et structuration des talents par une mise en réseau des acteurs Valorisation (M1, M2)		X uniquement	X	
Information, communication	Humanités numériques, territoires et patrimoines (M1, M2)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales	X		
Sciences de l'éducation	Gestion et accompagnement des publics à besoins spécifiques (M1, M2)	UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales	X		
Droit des Affaires	(M1, M2)				

	Franco-italien (M1, M2)	UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Droit Public	Droit et gouvernance des territoires (M1, M2)	UFR Droit Sciences Sociales et Politiques	X	X	
	Droit public des affaires (M1, M2)			X	
Droit du Numérique	Services et tiers de confiance numériques (M1, M2)	UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Droit Notarial	(M1, M2)	UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Justice, Procès et Procédures	(M1, M2)	UFR Droit Sciences Sociales Economiques et de Gestion			
Economie	Evaluation économique et pilotage de projets (M1, M2)	Institut d'Administration des Entreprises	X		
Management et Administration des Entreprises	Entrepreneuriat et innovation (M1, M2)	Ecole de Management et d'Economie – IAE de Corse	X	X	X
	Management et administration des entreprises double compétence (M2)			X	X
Management	Management et stratégie d'entreprise (M1)	Ecole de Management et d'Economie – IAE de Corse	X		
	Ressources humaines (M2)		X		
	Marketing (M2)		X		
	Contrôle, gestion, finance (M2)		X		X
Tourisme	Management des entreprises et des destinations touristiques (M1, M2)	Ecole de Management et d'Economie – IAE de Corse	X		
Monnaie, Banque, Finance et Assurance	Conseiller clientèle de professionnels (M1, M2)	Ecole de Management et d'Economie – IAE de Corse	X uniquement	X	
Gestion de l'Environnement	Sciences de l'eau et de l'environnement (M1, M2)	UFR Sciences et Techniques	X		
	Ingénierie écologique (M1, M2)		X		
	Gestion intégrée du littoral et valorisation halieutique (M1, M2)		X		
Informatique	Développeur full stack web et mobile (M1, M2)	UFR Sciences et Techniques	X		
	Data engineer (M1, M2)		X	X	
Santé	Innovation en santé – ingénierie pour l'accompagnement (M1, M2)	UFR Sciences et Techniques	X		

Risques et Environnement	Risques majeurs (M1, M2)	UFR Sciences et Techniques	X		
Sciences et Technologies de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement	Phytochimie et cosmétiques (M1, M2)	UFR Sciences et Techniques	X		
	Qualité des productions et des procédés agroalimentaires (M1, M2)		X		
Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - Encadrement éducatif*	Conseiller Principal d'Education (M1, M2)	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education			
Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - Pratiques et Ingénierie de la Formation*	Innovation par le développement, l'échange et l'accompagnement (M1, M2)	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education			
Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - Premier degré*	Professeur des écoles Standard (M1, M2)	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education			
	Professeur des écoles bilingue (M1, M2)				
Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation - Second degré*	Langue et culture corses (M1, M2)	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education			
	Anglais (M1, M2)				
	Italien (M1, M2)				
	Espagnol (M1, M2)				
	Lettres modernes (M1, M2)				
	Mathématiques (M1, M2)				
	Sciences et vie de la terre (M1, M2)				
	Education physique et sportive (M1, M2)				
	Histoire-Géographie (M1, M2)				
	PLP Maths-Physique-Chimie (M1, M2)				
Doctorat		Ecole doctorale Environnement et Société			
Certifications					
CLES : Certificat de compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur (anglais, italien, espagnol)					
CLC : Certificazioni di Lingua Corsa					

TOEIC L&R : Test de compréhension écrite et orale en anglais pour les niveaux débutant et avancé					
TOEIC S&W : Test de compréhension d'expression écrite et orale en anglais des candidats à différents niveaux de maîtrise de l'anglais					
TOEFL : Test des compétences en anglais dans un contexte académique					
TCF TP : Test des compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle					
PIX : Certification des compétences numériques					
PIX+édu : Certification des compétences numériques pour l'éducation					
Diplômes d'Universités (évolutif en fonction des publics)					
Implantologie orale		Institut Universitaire de Santé			
Soins Palliatifs et Accompagnement		Institut Universitaire de Santé			
Introduction aux pratiques comportementales et cognitives		Institut Universitaire de Santé			
Approfondissement en thérapies cognitives et comportementales		Institut Universitaire de Santé			
Crises et Catastrophes Management des Secours et des Soins		Institut Universitaire de Santé			
Assistant dentaire en chirurgie buccale		Institut Universitaire de Santé			
Cicatrisation		Institut Universitaire de Santé			
Posturologie		Institut Universitaire de Santé			
Méthodes diagnostiques et thérapeutiques pneumologiques		Institut Universitaire de Santé			
Immuno-allergologie clinique		Institut Universitaire de Santé			

Violences, familles et sociétés		UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
Français langue étrangère		UFR Lettres Langues Arts Sciences Humaines et Sociales			
Pédagogie et didactique des disciplines	Re-préparation au concours pour les titulaires du Master MEEF	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education			
Devenir un acteur de l'Université	Formation destinée aux enseignants chercheurs et enseignants du second degré, nouvellement recrutés à l'Université de Corse	Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education			
Diplôme inter-universitaire professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier		Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education			
CREATACC : écrire, produire, réaliser		Institut Universitaire de Technologie			
Passeport pour réussir et s'orienter					
Préparation aux concours administratifs		UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Classe préparatoire Talents (intégrée à l'IRA)		UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Préparation concours & métiers de la justice		UFR Droit Sciences Sociales et Politiques			
Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre		Ecole d'ingénieurs PaoliTech			
Diplômes d'Etablissement					
Etudiant Entrepreneur		Institut Universitaire de Technologie			
Diplômes de Spécialisation Professionnelle Assistance à la conception et à la réalisation d'objets 3D		Institut Universitaire de Technologie			
Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)					
Toutes les sections du Conseil National des Universités		Toutes les composantes			

*Dans le cadre d'une réflexion nationale en cours sur les formations menant aux métiers de l'éducation et de la formation, l'accréditation de l'offre de formation actuelle de l'INSPE de Corse est prorogée.

Annexe 7 – Calendrier de versement des dotations globales 2023-2027

Le versement des dotations globales se fera sur la base d'une temporalité permettant à l'Université de Corse une gestion sécurisée de sa trésorerie.

Concernant l'année 2023, le versement des dotations globales de fonctionnement et d'investissement s'effectuera en totalité à la signature de la présente convention.

A partir de 2024, le calendrier d'une année N de versement des dotations globales de fonctionnement et d'investissement est arrêté ci-après :

- 40% après le vote du Budget primitif de la Collectivité de Corse ;
- 30% au mois de juin sur appels de fonds ;
- 30% au mois sur appels de fonds.

Dès que le compte financier de l'Université de Corse, identifiant au mieux un suivi analytique de l'utilisation des financements de la Collectivité de Corse, aura été voté par le Conseil d'administration de l'Université, il devra être transmis sans délai à la Collectivité de Corse, accompagné du rapport de l'ordonnateur et de l'Agent comptable de l'Université ainsi que du rapport des commissaires aux comptes de l'Université.

Concernant la dotation globale d'investissement, l'Université s'engage à fournir un tableau récapitulatif annuel des opérations financées, signé par l'Agent comptable de l'Université.

